

Les questionnements sur la société française pendant quarante ans d'enquêtes *Formation et Qualification Professionnelle*

Olivier Monso et Laurent Thévenot*

Les enquêtes sur la *Formation et la Qualification Professionnelle* examinent, de manière approfondie, le parcours de la personne interrogée dont elles reconstituent diverses étapes de son histoire. Elles répondent à des interrogations très variées sur la société et son économie. Ayant été répétées six fois pendant quarante ans, elles offrent des données éclairant des évolutions sur une période relativement longue. Cependant les questionnements sur la société ont eux-mêmes changé au cours d'une telle période, ainsi que les problématiques de recherche. Cet article traite successivement de cinq grands domaines thématiques qui trouvent place dans la biographie de la personne interrogée : ascendance sociale, scolarité, formation continue, mobilité professionnelle, passé migratoire. Pour chacun des domaines, nous mentionnons les évolutions marquantes du questionnaire, et tâchons d'aller au-delà en éclairant les raisons et le contexte de ces changements. Quatre problématiques très contrastées sont apparues au fil de l'analyse : les inégalités sociales ; les besoins du système productif en qualifications ; le capital humain ; les discriminations. D'une problématique à l'autre, les préoccupations diffèrent en matières de politiques publiques, mais les écarts se manifestent aussi dans les cadres théoriques, voire dans les disciplines mobilisées, ainsi que dans les méthodes de traitement des données et même, finalement, dans la définition de ce qui vaut comme fait scientifique.

* Au moment de la rédaction de cet article, Olivier Monso appartenait à la division Emploi et au Crest de l'Insee. Laurent Thévenot est membre du Crest et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Pour les besoins de cet article, les auteurs ont réalisé des entretiens avec Dominique Goux, Dominique Merllié, Fabrice Murat, Roxane Silberman, Louis-André Vallet et Philippe Zamora, et les remercient ici, ainsi que Catherine Borrel, Cécile Brousse, Alain Desrosières, Cécile Détang-Dessendre, Annick Kieffer, Louis Lévy-Garboua et trois referees anonymes, pour leur aide et leurs commentaires. Une version de travail antérieure à cet article comporte une bibliographie des travaux réalisés à partir des enquêtes FQP : <http://www.crest.fr/images/doctravail/2008-20.pdf>.

En dépit de leur dénomination restrictive, les enquêtes Formation et Qualification Professionnelle (FQP) portent sur des aspects très divers de l'itinéraire de mobilité des personnes interrogées. Ces dernières sont questionnées sur les grandes étapes de leur vie à l'école (avec un grand détail depuis la maternelle), dans leur premier emploi puis dans leur activité ou leur chômage, en remontant jusqu'à leurs ascendants (diplôme, profession, situation matrimoniale). En raison de l'ampleur de cette interrogation, les enquêtes FQP ont constamment servi à dresser des tableaux généraux de la société française, à porter des jugements sur son évolution, et à nourrir des débats sur les politiques publiques. Ces enquêtes ont été réalisées six fois sur une période de quarante ans. On peut donc les exploiter pour produire des séries longues de données. Le présent article propose la synthèse d'une exploitation plus originale, de second ordre en quelque sorte (1). Il s'intéresse à la série longue des questionnaires et des études exploitant les réponses selon diverses thématiques de recherche, afin d'y découvrir l'évolution des questionnements sur la société française et les politiques publiques. En un temps où l'évaluation des politiques a pris une place considérable dans l'exploitation de données statistiques, il n'est pas inutile de prendre un recul historique afin de situer les thèmes et les méthodes actuels dans une perspective plus longue.

Cet article participe d'une tradition de réflexion historique et sociologique sur les outils statistiques et leurs transformations, dans un recul non réductible au constat de leur progrès technique. Une telle réflexion a pu se développer à l'Insee même (Desrosières, 1987 [1977], 1993 ; Guibert *et al.*, 1971 ; Thévenot, 1979, 1987), en relation avec des historiens et sociologues, et s'est notamment manifestée dans des « Journées d'étude sur l'histoire de la statistique » de Vaucresson (23-25 juin 1976) complétées par un travail systématique qui a alors couvert largement le système statistique (Affichard, 1987). De nouvelles « Journées d'Histoire de la Statistique », d'ambition plus modeste, ont été organisées en 2006 et 2008.

À partir de cette approche historique, nous cherchons à mettre en relation, dans ce que nous appellerons par la suite des « problématiques », trois composantes : des politiques, des outils d'analyse et des théories explicatives. Par « politique », nous entendons à la fois un questionnement sur la société, posé en termes d'insuffisance de justice, d'efficacité, d'intégration,

etc., et des mesures destinées à y remédier. Il s'agira par exemple des politiques traitant d'inégalités sociales entretenues ou corrigées par le système scolaire. Par « outils d'analyse », nous entendons les questionnaires, catégories, variables et exploitations statistiques, ces dernières contribuant à figurer des interdépendances entre variables. Ainsi, la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) peut être mobilisée pour répondre aux questionnements politiques précédents. Mais les outils d'analyse trouvent aussi leur pertinence dans des « théories explicatives » développées par les sciences économiques, sociales et politiques. Ces théories s'appuient sur des concepts tels que classe sociale ou capital culturel, pour continuer avec le même exemple. La catégorie des PCS peut ainsi être discutée à la fois du point de vue de l'évaluation, quant à sa pertinence pour porter un diagnostic sur des politiques, et du point de vue des théories sociologiques, quant à son adéquation à des concepts théoriques tels que la classe sociale.

Pour mettre en œuvre cette démarche, nous sommes partis d'un *corpus* constitué de la série des questionnaires des enquêtes FQP (de 1964 à 2003), de la bibliographie la plus large possible des travaux exploitant ces enquêtes (Monso et Thévenot, 2008) et des entretiens menés auprès des responsables de l'enquête et des chercheurs l'ayant exploitée. Les références bibliographiques du présent article ne sont que des indications à replacer dans ce *corpus* plus complet.

Notre recherche a fait apparaître des articulations fortes entre politiques, outils et théories, qui nous ont permis de mettre en évidence quatre problématiques (2). La première problématique s'inquiète des inégalités générées par des origines sociales différentes. Elle prend appui sur des catégories qui distinguent des milieux sociaux, telles que les PCS, ainsi que sur des outils de mise en relation avec des origines (à comprendre ici tant en relation à des origines sociales qu'à un passé migratoire), tels que les tables de mobilité. Elle comprend en outre des théories sociologiques expliquant la reproduction de ces inégalités. La deuxième problématique se préoccupe des besoins du système pro-

1. Un premier exposé de cette recherche a été discuté aux Journées d'Histoire de la Statistique de 2006, puis complété dans un document qui fournit les preuves à l'appui des conclusions présentées ici (Monso et Thévenot, 2008).

2. L'objectif n'est pas ici de suivre ces problématiques dans l'ensemble du système statistique. Une extension de la recherche à cet ensemble ferait apparaître non seulement les phénomènes d'emprunt d'une enquête à une autre, mais aussi le choix de tel ou tel « véhicule » pour traiter une problématique donnée.

ductif et s'interroge sur la capacité du système de formation à les satisfaire. Les exploitations associées à cette problématique passent par une mise en relation des nomenclatures de formation et d'emploi selon des niveaux de qualification et la construction de « comptes socio-démographiques » (sorties du système scolaire, mobilités, etc.). Les théories associées, souvent en économie du travail, traitent notamment des qualifications ou déqualifications résultant du progrès technique. La troisième problématique questionne l'efficacité des investissements individuels de formation. Son traitement passe par la construction de mesures quantitatives de la formation initiale ou continue (nombre et durée des formations) et de ses rendements (salaire, accès à l'emploi). Les outils mobilisés sont principalement économétriques. La théorie sous-jacente est celle du capital humain.

La quatrième problématique ne présente pas la cohérence des précédentes. Elle apparaît encore, particulièrement en France, traversée par de vives controverses qui évoluent rapidement. Cependant, il importe de la mettre en avant parce qu'elle correspond à un ensemble de travaux dont le poids est croissant. Par-delà des divergences fortes sur les questionnements politiques, il y a cependant accord sur la nécessité de combattre des discriminations raciales. De la même façon, les prises de position sur les catégories « ethniques » suscitent le débat tout en admettant la nécessité d'identifier les populations pouvant subir ces injustices. Mais les théories sont diverses et difficilement conciliables.

L'inégale présence de ces problématiques, que ce soit chez les commanditaires de l'enquête, ses concepteurs ou encore les personnes l'ayant exploitée, peuvent éclairer les modifications du questionnaire des enquêtes *FQP* au cours du temps. Pour simplifier le suivi de cette évolution, nous avons découpé celle-ci en grands domaines thématiques d'investigation qui couvrent plusieurs aspects de la biographie de la personne interrogée : ascendance sociale, scolarité, formation continue, mobilité professionnelle, passé migratoire.

Ascendance sociale : inégalités sociales, hérité et société ouverte

La question du lien entre origine et position sociales suscite un fort intérêt dans la France d'après-guerre, et se concrétise dans la concep-

tion d'enquêtes statistiques dédiées au sujet : en France, l'enquête *FQP* a ainsi été précédée, notamment, par l'enquête de 1948 menée à l'Ined par Brésard (Brésard, 1950), centrée sur le lien entre taille de la famille d'origine et mobilité sociale, et par l'enquête *Emploi* de 1953 qui, à l'initiative de Desabie, comprenait une question sur la profession du père, introduisant une thématique reprise ultérieurement par l'enquête *FQP*. Quoique le nom de l'enquête reflète d'autres domaines thématiques (que nous développons plus loin) mis en avant dans les objectifs de sa création, elle s'est distinguée dès son origine (1964) par les questions introduites sur l'ascendance sociale des personnes interrogées. Elle a ainsi contribué à développer l'intérêt sur ce thème, incitant en retour les concepteurs de l'enquête *Emploi* à réintroduire des informations sur la génération précédente, à partir de 1982.

Dans l'enquête de 1964, un court questionnement de ce type avait été introduit. Il n'y avait pas encore de partie indépendante sur l'« origine sociale » en tant que telle : seules deux questions sur la profession principale et le statut (indépendant, employeur, salarié, etc.) du père avaient été ajoutées à la fin du module « Évolution de la situation professionnelle au cours des cinq années précédant l'enquête ». Le choix de se limiter au père, pour la comparaison avec la situation professionnelle de l'enquêté (qu'il soit homme ou femme) est traditionnel dans les études de mobilité sociale, posé dans un contexte où le travail féminin était moins développé (3). La demande d'information sur les origines sociales conduit à introduire des questions sur le diplôme du père (dès *FQP* 1970) et à rendre plus précis le recueil de la profession. Mais surtout, elle amène à dupliquer ces questions pour un grand nombre d'ascendants à partir de l'enquête de 1977 : mère, grands-parents, puis beaux-parents qui, introduits en 1985 par des questions sur le beau-père, vont ensuite alterner leur présence (1993) dans l'enquête avec celle des grands-parents (2003). En 2003, à l'interrogation sur la famille d'origine de l'individu du point de vue de la profession et des diplômes, sont ajoutées des questions sur des événements familiaux ayant pu avoir un impact sur la

3. Bertaux, dans l'une des premières études de mobilité sociale menées à partir de *FQP* (1969), relève déjà cette limitation. Lors de la préparation de l'enquête de 1993, il a, d'après nos entretiens, demandé l'ajout de questions sur l'ensemble des frères et sœurs, demande qui n'a pas été acceptée pour des raisons de place. En 2003, la demande est réitérée par Vallet. Elle aboutit à la solution consistant à tirer au sort un frère ou une sœur et demander des informations complémentaires pour cette personne.

destinée sociale, ainsi que sur un frère ou une sœur tiré(e) au sort. Ces informations, en décrivant une trajectoire scolaire ou professionnelle éventuellement postérieure à celle de l'enquêté, renseignent sur un destin social familial. Enfin, une question a été introduite dans laquelle on demande à l'enquêté d'ordonner, au regard du « niveau » ou du « statut », son emploi par rapport à celui de son père au moment où l'enquêté terminait ses études, inspirée par les enquêtes internationales de l'*International Social Survey Programme (ISSP)*. Elle permet de compléter la mesure des mobilités selon les catégories sociales par les appréciations des personnes concernées.

L'enquête *FQP* est ainsi devenue pour longtemps la source privilégiée situant la personne dans un milieu social d'origine. Remarquons que les concepteurs de *FQP* 1964 présentaient cette utilisation comme « accessoire » (Praderie, 1966). Elle s'est cependant maintenue tout au long de l'histoire des enquêtes *FQP*, représentant à elle seule plus du tiers des publications (cf. annexe 2), et se développant y compris à l'Insee (Thélot, 1982). À ce titre, elle est particulièrement prisée des sociologues attentifs aux appartenances à des groupes sociaux relativement cohérents. Afin de caractériser le complexe de propriétés corrélées constitutives d'une telle appartenance, la nomenclature des catégories socioprofessionnelles se présente comme l'outil approprié, dans la mesure où elle fut précisément conçue par Porte (Desrosières, 1977), puis réformée (Desrosières *et al.*, 1983) dans cet esprit. Les deux outils majeurs de l'investigation sur la mobilité sociale se résument ainsi à cette nomenclature et à des matrices de mobilité construites à partir de l'enquête *FQP*.

Derrière l'apparent thème commun de l'hérédité, qui est traité à partir de l'outil des tables de mobilité, on entend principalement aujourd'hui la question de l'hérédité sociale qui relève de la première problématique citée en introduction, celle des inégalités sociales. Mais il ne faut pas oublier une conception antérieure de l'hérédité marquée, elle, par un souci de sélection. Cette sélection a pu viser le renouvellement des « élites » ou même leur production sur le modèle des sciences de la nature dans la politique eugéniste qui marquait encore certains travaux de l'Ined des années 1950 (4). Dans la première problématique, en revanche, l'héritage est social. Le questionnement politique porte sur des injustices sociales résultant de cet héritage, et sur les politiques permettant de lutter contre ces « han-

dicaps sociaux » par des mesures de solidarité favorables à une plus grande égalité. Cette formulation du questionnement critique prend appui sur le principe d'intérêt général *civique*, pour reprendre l'identification d'une pluralité de principes supérieurs communs, ou « grandeurs », servant de fondement à des critiques et des justifications dans un débat public (Boltanski et Thévenot, 1991) (5). Cette solidarité de grandeur *civique* est une composante majeure d'un « républicanisme français », mais on la retrouve dans d'autres traditions politiques favorables à un « État social » (ou « État providence ») (6). La « critique sociale » du fractionnement de l'intérêt général en intérêts particuliers, de corps ou de classes, dénonce une source d'inégalités entretenues d'une génération à l'autre.

En cohérence avec ces questionnements politiques, des théories développées par des sciences économiques et sociales proposent des explications à la reproduction des inégalités sociales, en prenant appui sur des variables caractérisant l'origine sociale. Outre une tradition marxiste dans laquelle s'inscrivent Baudelot et Establet en exploitant certaines données de *FQP* (Baudelot et Establet, 1971), Bourdieu et Passeron développent une théorie de la reproduction sociale et des « héritiers » (Bourdieu et Passeron, 1964) en tablant sur une classification des positions différenciant des classes sociales dans un espace tendant à se reproduire d'une génération à l'autre. L'espace est cartographié à partir de plusieurs axes correspondant à des « espèces différentes

4. Le thème de la « circulation des élites », développé par Pareto, et de leur recrutement, occupe une place importante dans cette généalogie. Sur l'histoire de la mobilité sociale, voir les ouvrages de référence : Cuin (1993) et Merllié (1994), lequel fait notamment justice à l'extension considérable de la notion de mobilité sociale thématique par Sorokin et couvrant aussi le déplacement des groupes sociaux et des objets culturels (Sorokin 1959 [1927]). Sur l'amont des enquêtes de mobilité sociale depuis les travaux de Galton jusqu'aux enquêtes *FQP*, voir : Thévenot (1990). Non seulement l'interprétation des tables d'hérédité change, mais aussi celle de la nomenclature sociale qui, selon les termes de Galton, est un indicateur de traits physiques et moraux distinguant les personnes « incapables de devenir des citoyens utilisables (serviceable) ».

5. Les autres problématiques considérées dans l'article font intervenir d'autres grandeurs, grandeur Industrielle d'efficacité technique, et grandeur marchande de la concurrence. Dans l'ouvrage cité, les auteurs ont établi le modèle commun à six grandeurs légitimes, qui apporte des éclairages nouveaux sur la pratique d'un sens commun du juste et de l'injuste, éclairages complémentaires et en partie convergents avec celui apporté par les principes de justice de Rawls (Rawls 1987 [1971]). Pour une comparaison, voir : Thévenot (1992), Boltanski & Thévenot (2000). Le modèle des grandeurs permet d'analyser les critiques prenant appui sur elles, ainsi que les compromis entre elles, critiques et compromis que nous rencontrons dans les questionnements politiques développés à partir de *FQP*.

6. Elle oriente notamment le travail pionnier sur la mobilité sociale (1904) du durkheimien Lapie, redécouvert par Cherkaoui, portant sur le rôle égalitaire de l'école primaire publique.

de capital » (7). La nomenclature des catégories socioprofessionnelles anticipait cette pluralité d'axes alors que des nomenclatures de « stratification sociale » mettent davantage l'accent sur un continuum de positions pouvant être projetées sur un axe vertical unique.

Le questionnement sur les inégalités par milieux sociaux et leur reproduction d'une génération à l'autre connaît une première variation significative au sein des travaux sur la mobilité sociale dans le monde anglo-saxon. L'interrogation porte alors sur le degré d'ouverture des sociétés, au sens des possibilités de mise en valeur des capacités individuelles. Ce sont les chances d'ascension individuelle, plus que l'amélioration relative de la position d'un groupe social par rapport aux autres, qui fournissent le critère permettant d'évaluer ce degré d'ouverture. Cette perspective, ancrée dans une tradition politique libérale notamment nord-américaine, conduit à une comparaison avec des sociétés européennes menacées par des corporatismes qui freineraient l'émancipation individuelle. Les outils d'analyses mobilisés demeurent les nomenclatures sociales avec une attention particulière à l'évolution des structures sociales (marges des matrices de mobilité) pour faire ressortir la « fluidité » des sociétés.

Des comparaisons internationales ont été menées dans une telle perspective, prenant notamment appui sur l'enquête *FQP* de 1970 dont les fichiers ont été achetés à cette fin par les Universités d'Oxford (Royaume-Uni) et de Bloomington (États-Unis). Ces travaux cherchent à mesurer la « fluidité sociale », c'est-à-dire le degré de mobilité entre les positions sociales d'un parent et d'un individu, une fois tenu compte de l'évolution de la structure sociale (les marges) entre les deux générations. Après la thèse sur « le flux constant » (Erikson et Goldthorpe, 1992), qui avançait que la fluidité sociale présente une stabilité entre les pays occidentaux industrialisés et au cours du temps, des travaux de recodification de la nomenclature utilisée pour la comparaison précédente ont été effectués sur les enquêtes *FQP* de 1970, 1977, 1985, 1993 (Vallet, 2006). L'utilisation de plusieurs enquêtes permettait de contourner une difficulté importante de l'analyse d'Erikson et Goldthorpe. En effet, les auteurs s'appuyaient sur l'observation de plusieurs générations à une même date. Les caractéristiques des générations successives (effets de génération) ne pouvaient pas être distinguées des effets liés à la position différente dans le cycle de vie (effets d'âge). Les résultats de Vallet ont donné des éléments

allant à l'encontre de la thèse du flux constant, au moins pour sa dimension temporelle et pour ce qui est de la France, en faisant au contraire apparaître un accroissement tendanciel lent de la « fluidité » entre groupes sociaux (Vallet, 1999 ; 2006).

Dans la quasi-totalité des travaux dont il est question, la mobilité intergénérationnelle a été abordée sous l'angle des groupes sociaux. De rares auteurs ont suivi une autre démarche, dans laquelle cette mobilité est conçue en termes de revenus. Ces auteurs cherchent à étendre sur deux générations la perspective du capital humain qui sera introduite dans la section suivante. Ce faisant, ils rejoignent des considérations sociologiques sur l'investissement dans l'éducation des enfants, qu'ils cherchent à traiter comme calcul d'utilité pour l'un des parents. Dans ce cas, la groupe social du père et même, dans certains cas, du grand-père (Riboud, 1988), servent à estimer leurs revenus, ceux-ci n'étant pas connus dans l'enquête. Ce type d'études se distingue donc radicalement des précédentes par une mise en cause de la catégorie sociale. Lefranc *et al.* (2006) considèrent ainsi « le revenu comme un conditionnement beaucoup plus riche que la classe sociale ». Nous allons maintenant aborder le thème de la scolarité où nous verrons davantage se déployer cette opposition.

Scolarité : inégalités sociales, planification et capital humain

Dès le début des années 1950, Girard dessine le projet d'une « organisation idéale de l'enseignement » qui « devrait tenir compte, à long ou à moyen terme [...] de la nature et du nombre des qualifications nécessaires, lorsque les enfants passeront de la scolarité ou de la formation professionnelle au secteur productif » (Girard, 1953, p. 650). Ce projet d'« adaptation de la structure qualitative de la main-d'œuvre aux besoins de l'économie » sera progressivement réalisé dans

7. Un referee fait pertinemment remarquer qu'une approche unidimensionnelle pourrait faciliter la mise en évidence et la critique d'inégalités. La pluralité des espèces de capital (économique, culturel, social) dessine une géographie plus complexe de la domination, mais n'empêche cependant pas son intégration dans une critique des inégalités sociales. Les « fractions intellectuelles des classes supérieures », détentrices du capital culturel le plus élevé (professions intellectuelles supérieures) ne constituent, parmi la classe dominante, qu'une « fraction dominée » par les détenteurs du capital économique le plus élevé. Soulignons que, en dépit de la référence commune à un « capital », cette théorie se différencie fortement de celle du « capital humain » développée plus loin dans la troisième problématique, qui met en relation un investissement individuel de formation et un rendement espéré en termes de revenus du travail.

le cadre de la planification. L'enquête *FQP* de 1964 a été ainsi conçue pour fournir des données sur la relation entre formation et emploi et appréhender la mobilité professionnelle à des fins de « projections par bonds de cinq ans » (Praderie, 1966). Son apparition même est donc pleinement liée à notre deuxième problématique, celle de la qualification de la main-d'œuvre répondant aux besoins du système productif.

L'enquête de 1970 fut, dans cet esprit, utilisée dans les travaux préparatoires au VII^e Plan (1976-1981) pour une « comptabilité socio-démographique » des mouvements de main-d'œuvre par qualification intégrée au modèle de prévision (Thévenot, 1976). Le résultat de ces prévisions, ainsi que de l'évolution de l'emploi par secteur (Cézard et Goy, 1976), a conduit à la réalisation d'un premier bilan formation-emploi (Affichard, 1976). Ces travaux reposent sur une notion charnière de « qualification » destinée à relier formation et emploi. Le souci d'avoir des données détaillées sur les qualifications permet de comprendre l'émergence d'un questionnement précis, dès *FQP* 1964, sur ce sujet. Dans cette enquête, un calendrier détaillé, où des informations similaires sont demandées pour chaque année d'études, est déjà proposé pour les études secondaires, les études supérieures et la formation professionnelle ou technique. Il existe aussi un calendrier spécialement dédié aux « examens ».

En raison, sans doute, d'un intérêt moindre pour la problématique qui l'avait fait naître (besoins en main-d'œuvre par qualification), la logique de « calendrier » a reculé : dans *FQP* 1977 et *FQP* 1985, seules les études secondaires font l'objet d'un (court) calendrier. Des questions sur l'orientation sont toutefois maintenues à la fin des différents blocs d'études. Les changements apportés dans *FQP* 1993 n'en sont que plus remarquables. Pour la première fois, voit le jour le projet d'unifier l'ensemble des informations sur la scolarité d'une personne dans un même calendrier, de l'école primaire aux éventuelles études supérieures. On y détaille le cours suivi, la spécialité d'enseignement, le diplôme obtenu ainsi que le statut public ou privé de l'établissement. Ce retour du calendrier peut être associé à deux problématiques fondamentales qui ont supplanté dans le temps celle qui vient d'être décrite, associée à la planification.

La première problématique, déjà rencontrée, est celle des handicaps sociaux et des inégalités des chances dans l'accès à un certain niveau d'étu-

des. Il semble que les premières exploitations des enquêtes *FQP* sur ce thème aient été réalisées par des chercheurs étrangers. *FQP* 1970 fut ainsi exploitée aux États-Unis par Garnier et Raffalovich (1984) - appartenant à l'Université de Bloomington (États-Unis), qui avait acheté les fichiers de l'enquête - et en Allemagne par Müller et Karle (1993), ce dernier travail s'inscrivant dans une comparaison de la sélectivité sociale dans les différents systèmes éducatifs européens. En France, cette orientation menée à partir de *FQP* s'est développée à la fin des années 1990, notamment par l'intermédiaire de Duru-Bellat et Kieffer. Le souci de comparaison entre les systèmes scolaires européens y est encore fortement présent (Duru-Bellat et Kieffer, 2008).

Cependant, le retour du calendrier sur les études suivies est surtout lié à une deuxième problématique portant sur la rentabilité des investissements en formation, appuyée sur les théories du capital humain développées par les économistes de l'Université de Chicago dans les années 1960 et 1970 (notamment Becker et Mincer). Cette nouvelle problématique contribue à la substitution de la notion de compétence (au sens des éléments contribuant à la productivité individuelle) à celle de qualification (au sens du rapport entre formation et emploi) qui était auparavant au cœur des débats de sociologues et économistes du travail, et marque un changement de problématique ainsi que de modèle d'analyse. Il ne s'agira plus de planifier le système scolaire, mais d'apprécier le rendement qu'un individu peut retirer de son éducation en termes de rémunération. En France, ces travaux se développent rapidement à partir des années 1970, notamment par l'intermédiaire de Lévy-Garboua (1973a ; 1973b ; 1978), Riboud (1975 ; 1978) et Mingat (Lévy-Garboua et Mingat, 1979), ces auteurs utilisant tous l'enquête *FQP* 1964. Ultérieurement, les séries longues des enquêtes *FQP* ont permis d'étudier le rendement de l'éducation sur longue période : Selz et Thélot (2004) ont ainsi utilisé cinq enquêtes *FQP* (1964 à 1993) auxquelles ils ont ajouté plusieurs enquêtes *Emploi* réalisées entre 1991 et 1998. L'utilisation des enquêtes *FQP* dans cette perspective réclame des informations quantifiables sur le parcours scolaire. Ces informations portent *a minima* sur l'âge de sortie du système éducatif, mais incluent en outre l'âge d'entrée ou encore les éventuelles interruptions, accessibles dans un calendrier. Des données qualitatives du calendrier peuvent également être utilisées dans une perspective de capital humain en complément du nombre d'années

d'études (mesure la plus conventionnelle) ou du niveau de diplôme. Ainsi, le fait que le dernier diplôme préparé ait été obtenu et la cohérence entre les filières suivies (permettant de définir des trajectoires « atypiques ») ont été considérés comme des éléments contribuant à définir l'investissement scolaire et influant sur son rendement (Biscourp, 2006).

Ces différences d'orientation se prolongent non seulement dans des distinctions disciplinaires, mais encore dans des conceptions divergentes de l'analyse statistique pertinente, voire même de ce qui a valeur de fait scientifique. Dans la première problématique des inégalités, la variable clé procède d'une catégorisation sociale. Le chercheur, plutôt sociologue, s'intéresse à des traits communs à un même milieu d'appartenance qui leur assure une cohérence, ce que les catégories socioprofessionnelles ont cherché à saisir dès leur première version de 1954 (8). Les méthodes de classifications et d'analyses factorielles de correspondances ont été souvent associées à une telle recherche de similitudes et d'espaces de cohérence. La conception de ce que le chercheur, plutôt économiste, doit établir et des instruments adéquats est toute différente dans une problématique développée autour du capital humain. Dans son analyse économétrique, il est en quête des facteurs causaux les plus purs possibles, sur le modèle des sciences de la nature.

La tension entre les deux approches est manifeste lorsque, à partir de la seconde, il est déclaré que la première n'est que descriptive et non explicative, permettant d'établir au mieux des corrélations et non de vraies lois scientifiques causales (9). On préférera à une corrélation entre milieu social d'origine et scolarité, une relation causale entre le volume d'espace disponible pour travailler à la maison et la réussite scolaire (Goux et Maurin, 2005). Dans cette direction, la critique peut s'étendre à la catégorisation sociale elle-même, précisément parce qu'elle est non pure au sens où elle enchevêtre plusieurs facteurs causaux qu'il s'agirait de dissocier pour faire œuvre scientifique ou tout du moins, pour identifier un levier d'action des politiques publiques. Inversement - et il est bénéfique de considérer symétriquement les deux positions - la première approche critique la seconde parce qu'elle ne fait pas apparaître la constellation de propriétés corrélées qui caractérise un milieu social, ainsi que la difficulté à dissocier des facteurs entre lesquels il s'agirait, à l'inverse, d'établir des correspondances.

La tension entre les deux problématiques se manifeste dans une exploitation de *FQP* publiée conjointement par deux auteurs, l'un sociologue et l'autre économiste. L'influence du nombre de frères et sœurs sur la réussite scolaire y est étudiée, indépendamment du milieu social d'origine (Merllié et Monso, 2007). Alors que le *referee* sociologue avait accepté une première version, le second *referee*, économiste, la rejette parce que la causalité n'est pas établie absolument entre la variable explicative, le fait d'être issu d'une famille nombreuse, et la variable expliquée, la destinée socioprofessionnelle. Il peut en effet subsister des variables (telles que le projet éducatif des parents pour leurs enfants) qui joueraient à la fois sur la taille de la famille et la destinée. En réponse à la critique, est estimé un modèle *Probit* bivarié qui présente l'avantage d'estimer la corrélation entre les résidus, soit ce qui n'est pas expliqué à l'aide des variables explicatives. À cette fin, les auteurs utilisent des variables dites « instrumentales » choisies parce qu'elles sont supposées corrélées à la taille de la famille mais pas à la variable de position socioprofessionnelle. Les auteurs questionnent cependant un tel exercice de « purification » de la variable explicative, soulignant l'intrication des facteurs qui peuvent jouer sur le nombre et sur la destinée sociale des enfants (10).

Formation continue : prolongement de l'école et facteur de compétences

On peut lire dans les questions sur la « formation continue » ou sur la « formation post-scolaire » des enquêtes *FQP* une partie de l'histoire du système de formation continue en France. Dans cette histoire, les premières années de la V^e République et de la « doctrine sociale du gaullisme » occupent une place particulière (Dubar,

8. Plus récemment, cette notion de milieu d'appartenance qui s'accompagne d'une certaine stabilité au cours de la vie a orienté l'évaluation sur données françaises du projet de nomenclature socioéconomique européenne ESeC qui a mobilisé entre autres des données de FQP (Brousse et al., 2007).

9. L'attrait du revenu, pour les économistes du capital humain, au détriment du caractère composite de la catégorie sociale est résumé ainsi par Riboud (1988) : « dans un jargon d'économistes, nous pourrions dire que les catégories sociales peuvent se classer selon une hiérarchie qui correspond aux niveaux d'utilité. Dans la pratique, cette hiérarchie des « utilités » devient une hiérarchie des positions sociales ou, plus simplement encore, des revenus ».

10. « Qu'il y ait un effet propre ou non de la variable explicative, c'est nécessairement à travers des médiations sociales, qu'elles soient situées en amont ou en aval de la taille de la famille, que peut s'expliquer le lien statistique entre celle-ci et la destinée, aussi bien scolaire que sociale. Par exemple, l'effet qui peut passer par la taille du logement est lui-même fonction des conditions qui déterminent l'accès aux logements dans une situation socioéconomique donnée » (Merllié et Monso, 2007).

2004). La préoccupation est alors de faciliter la promotion sociale des travailleurs, en particulier à travers la formation, comme l'illustre la mise en place des « stages de promotion sociale », financés sur fonds publics, qui permettent à des personnes déjà passées dans le monde du travail d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. La formation continue est envisagée comme un prolongement de l'école, pouvant offrir une « seconde chance » à des personnes qui ont dû interrompre leurs études prématurément, par contraintes de ressources ou du fait d'événements survenus dans l'enfance. Cette vision s'intègre donc tout à fait à la première problématique des inégalités sociales. Elle semble trouver un écho dans le questionnaire de *FQP* 1964, au moins dans la façon de concevoir la formation continue comme prolongement de l'école. *FQP* 1964 comporte une sous-partie « études post-scolaires », dans laquelle quatre questions permettent de déterminer si la personne a suivi un « nouvel enseignement ou un complément de formation » depuis qu'elle a « quitté l'école ». La très grande majorité des formations proposées y sont définies en termes scolaires (« cours », « école »), quant elles ne se font pas directement dans le cadre scolaire, et sont financées sur fonds publics.

Cette image va être ébranlée par la contestation syndicale radicalisée par les grandes grèves de mai et juin 1968. Subventionner des organismes de formation pour les travailleurs, leur proposer un parcours de promotion sociale, est perçu comme insuffisant si les entreprises, de leur côté, n'encouragent pas les salariés à se former, ou ne les libèrent pas pour qu'ils puissent se former pendant le temps de travail. Les négociations aboutissent à la loi de 1971 qui reconnaît le droit à la formation et, surtout, impose aux entreprises privées une contribution au financement de la formation continue assise sur leur masse salariale.

Dans *FQP* 1970, la question sur les circonstances de formation comprend désormais une modalité « à l'initiative de votre employeur et organisé(s) soit dans votre entreprise, soit en-dehors ». Une question nouvelle porte sur le fait que l'enseignement a été suivi « en dehors des horaires de travail » ou « pendant un temps prélevé sur les horaires de travail ». Enfin, deux questions portent sur les motifs de la formation (« préparer un concours », « apprendre un métier », etc.) et ses résultats (« Le complément de formation [...] vous a-t-il permis d'occuper un nouvel emploi ou d'accéder à une nouvelle fonction ? »).

Dans *FQP* 1977, la transformation devient plus radicale. La partie « études ou formation post-scolaires » est divisée en deux sous-parties. La première porte sur les « compléments de formation et stages à l'initiative de l'employeur » et collecte des informations sur le nombre de formations de ce type suivies, les dates, la durée, la nature, le niveau, les circonstances et le résultat de la formation « de niveau le plus élevé ou de durée la plus longue ». La seconde sous-partie porte sur le suivi d'un « nouvel enseignement en dehors de votre entreprise (ou administration) à titre personnel ou en tant que demandeur d'emploi orienté par l'ANPE, l'Apec ou une Assedic » et collecte des informations similaires.

Désormais, la formation en entreprise occupe donc une place centrale dans le questionnaire, alors que les autres formations, publiques ou non, sont définies en complément des formations en entreprise, selon une démarche exactement inverse de celle de l'enquête *FQP* de 1964. Les formations « publiques » ne sont plus identifiées en tant que telles. D'une conception de la formation comme prolongement de l'école, on est passé à un questionnaire centré sur les formations en entreprise, faisant de *FQP* un poste d'observation de la mise en œuvre des lois sur la formation continue et en particulier de la loi de 1971. Un grand nombre d'études sur la formation continue comparant des « taux d'accès à la formation financée par l'employeur » sont réalisées avec des données issues de *FQP* à partir des années 1990. Ces études croisent la problématique inégalités sociales déjà mentionnée. Elles font en effet ressortir des inégalités d'accès à la formation selon plusieurs variables socio-démographiques incluant le groupe social (par exemple Goux et Zamora, 2001). Ces inégalités sont interprétées comme le signe que le système de formation continue ne remplit qu'imparfaitement son rôle de « seconde chance », visant à compenser les inégalités issues de la formation initiale.

Toutefois, comme pour le domaine de la scolarité, la problématique des inégalités sociales peut être opposée à la problématique des rendements de la formation appuyée sur les théories du capital humain. Ces dernières visent à évaluer le rendement de la formation continue sur le même modèle que celui appliqué à la scolarité, en cherchant là aussi à mettre en évidence une relation causale entre la formation et les revenus du travail. Plus précisément, les salaires deviennent alors un critère privilégié pour évaluer l'effet de la formation du point de vue indivi-

duel (11), au détriment d'un résultat exprimé en termes de promotion socioprofessionnelle (cf. par exemple Goux et Maurin [1997a] ; Fougère, Goux et Maurin [2001]) (12).

Le poids croissant pris par cette problématique dans les recherches sur la formation continue n'est pas sans lien avec les modifications intervenues dans la partie « formation continue » des enquêtes *FQP* les plus récentes, en 1993 et 2003. Ces modifications ont par exemple concerné la sélection de la formation décrite. À partir de *FQP* 1993, la plupart des questions portent sur la dernière formation suivie, et non plus celle de niveau le plus élevé ou la plus longue, lesquelles ne permettaient pas de toute évidence de constituer un échantillon suffisamment représentatif des formations. Une autre modification notable, en 2003, porte sur la suppression des questions « subjectives », présentes depuis *FQP* 1970 et portant sur l'appréciation par l'enquêté des effets de la formation suivie. À leur mise en question pour défaut de capacité à établir de vraies causalités (les enquêtés sont-ils aptes à juger si c'est la formation qui leur a permis de trouver un emploi, d'accéder à tel ou tel poste ?), s'opposent toutefois des recherches soucieuses de les exploiter. Une étude de Crocquey (1995) à partir de *FQP* 1993 met ainsi en évidence la diversité des effets de la formation ressentis par les salariés et le fait qu'ils sont vécus différemment selon la durée de formation.

Les différences d'approche se manifestent aussi dans la façon d'aborder l'évaluation des politiques publiques. Une première voie conduit à la production d'« indicateurs », c'est-à-dire de chiffres synthétiques, publiés à intervalles réguliers, visant à suivre les politiques publiques. Déjà, Jacques Delors (1971) proposait de calculer régulièrement à partir de *FQP* un « indicateur social » de « pourcentage de promotions professionnelles [...] consécutives à une formation complémentaire » (13). Or, ces indicateurs, lorsqu'ils sont utilisés pour évaluer les politiques de formation, sont insuffisants pour les économistes qui cherchent à établir une relation causale pure entre variables. La critique de cet usage des indicateurs vise à leur substituer un type d'évaluation économique de l'efficacité des politiques publiques qui suppose de réduire la politique à des objectifs de résultats mesurables, mais aussi d'établir une causalité à partir de facteurs épurés de « biais de sélection ». En procédant, par exemple à travers les techniques de « *matching* », à la comparaison de personnes de caractéristiques similaires et n'ayant pas subi le même « traitement », seraient simulées des

expérimentations avec groupe témoin comme dans les essais thérapeutiques (14). Comme dans le thème précédent de la scolarité, la démarche évaluative associée à la problématique du capital humain est confrontée à d'autres perspectives. Ces dernières s'en écartent notamment en reconnaissant à la politique la visée de biens plus fondamentaux que la formation fonctionnelle tels que le souci *civique* d'éducation égalitaire des citoyens et la recherche de compromis entre plusieurs de ces biens (Thévenot, 2008).

Mobilité professionnelle : promotion sociale, prévision des ressources en main-d'œuvre et forme d'accumulation du capital humain

L'étude de la mobilité professionnelle prend place parmi les motivations initiales de l'enquête, dans une perspective bien particulière : celle de comprendre les mutations des structures de la main-d'œuvre afin de remplir l'objectif principal assigné à *FQP* 1964 qui était d'améliorer les prévisions d'emploi nécessaires à la planification, en lien avec la problématique de besoins en qualifications du système productif. Dans cette perspective, on cherche à saisir deux dynamiques d'évolution de la structure de la main-d'œuvre : par la formation initiale et les nouvelles entrées sur le marché du travail d'une part, par la formation postscolaire et la mobilité professionnelle des travailleurs d'autre part. Dans son introduction aux premiers résultats de *FQP* 1964, Praderie (1966) présentait ainsi les raisons ayant motivé l'enquête, au premier rang desquelles venait la suivante :

« Cette enquête doit contribuer à l'orientation du système de formation de sorte qu'il réponde

11. Si les théories du capital humain donnent ainsi une nouvelle importance à la partie « Revenu professionnel » de l'enquête *FQP*, recueillant les salaires perçus l'année précédant l'enquête (et, à partir de 1993, les revenus d'activité non salariée), il faut rappeler que cette partie est présente depuis la toute première enquête, en 1964.

12. Une difficulté méthodologique tient au fait que la corrélation positive observée entre le suivi d'une formation et le salaire ne permet pas d'inférer une causalité, c'est-à-dire qu'on ne peut pas affirmer sur cette seule base que la formation permettrait d'accroître le salaire. Cette corrélation pourrait en effet s'expliquer par le fait que les personnes ayant un accès plus fréquent à la formation continue ont des caractéristiques, non observées dans l'enquête, qui les rendent a priori susceptibles d'avoir de meilleurs revenus, par exemple une motivation plus forte.

13. C'est l'ouvrage de Merllié (1994) qui a attiré notre attention sur ce projet.

14. Cette approche a été largement développée pour standardiser les pratiques médicales en les fondant sur une « evidence-based-medicine » établie à partir de telles causalités, et elle est aujourd'hui internationalement étendue à d'autres domaines, tels que l'éducation. Pour une perspective historique et critique sur ce mouvement, voir Normand (2005).

au mieux aux besoins de main-d'œuvre à moyen terme, par qualification ou niveau de formation. [...] Pour évaluer, au terme de la période, les ressources provenant des personnes actuellement actives, il faut *disposer d'informations sur leur mobilité professionnelle* probable au fur et à mesure qu'elles avanceront en âge ».

Les premiers travaux sur les mobilités professionnelles avec *FQP* se situent en partie dans cette optique (Praderie, 1966 ; Thélot, 1973), qu'on retrouve dans leur souhait de présenter de façon « comptable » les flux de mobilité. La mobilité professionnelle était en outre replacée au sein d'un parcours de mobilité sociale que Praderie proposait de décomposer à partir de quatre positions : situation du père, situation personnelle en fin d'études, situation personnelle en début de carrière, situation à la date d'enquête. Ainsi Bertaux (1974) considère comme une « contre-mobilité », une mobilité professionnelle qui aboutirait à un retour à la position de la génération des parents. L'hypothèse à tester est que l'hérédité des statuts sociaux ne se refléterait pas totalement dans le diplôme, ni dans le statut social en début de carrière : elle se manifesterait aussi dans des parcours de mobilité professionnelle différenciés selon l'origine sociale. Cette perspective sur un parcours social de longue durée s'inscrit pleinement dans la problématique des inégalités sociales. Elle se manifeste dans une thématique de la « promotion » et de la « régression » (Frisch, 1971). Néanmoins, le projet initial visant à étudier un parcours social « complet », allant de l'origine sociale à la mobilité professionnelle récente, sera assez peu suivi. La séparation va progressivement s'établir nettement entre les chercheurs travaillant sur les questions de mobilité professionnelle et ceux qui s'intéressent à la mobilité sociale, au regard des personnes aussi bien que des institutions.

L'approche de la mobilité en termes comptables est devenue plus rare avec le déclin relatif de la problématique de planification des besoins en qualifications du système productif qui lui était associée (15). De son côté, l'approche de la mobilité professionnelle sous l'angle des inégalités sociales s'est maintenue en contribuant aux analyses en termes de « promotion sociale ». Les transformations profondes qui se sont produites en bas de l'« échelle sociale », parmi les travailleurs « non qualifiés » ont motivé des études visant à estimer les perspectives de mobilité ascendante de cette partie de la population. Elles concluent en général à sa forte hétérogénéité, à la précarité de ses situations d'emploi

et de conditions de travail et, pour une partie de ces salariés, au manque de perspectives de promotion sociale (Bisault *et al.*, 1994 ; Alonzo et Chardon, 2006 ; Coutrot et Kieffer, 2006) (16).

Jusqu'aux années 1990, le domaine de la mobilité professionnelle est assez peu investi par la problématique du capital humain. Dans l'estimation d'une fonction de gains, la mobilité apparaît surtout de façon implicite à travers le coefficient du rendement de l'expérience, assimilée à une acquisition de capital humain. Les études consacrées à la forme que prend cette mobilité (changement d'entreprise, migration, etc.) sont plus récentes. La plupart d'entre elles sont réalisées dans les années 1990 par l'Institut national de recherche agronomique (Inra), qui a participé au financement de l'enquête en 1993 et obtenu une sur-représentation des exploitations agricoles dans l'échantillon. Tout en se référant fréquemment au capital humain, ces travaux empruntent des explications externes, par exemple la densité du tissu productif ou encore le paternalisme caractérisant les modes de gestion de la main-d'œuvre, pour interpréter la stabilité de la relation d'emploi (Gaigné, 2000).

Alors que nous avons vu plus haut la trajectoire professionnelle rapportée à des milieux sociaux manquant de perspectives de promotion sociale, d'autres travaux traitent de trajectoires professionnelles dans une perspective toute différente. Se référant souvent au capital humain, ils sont centrés sur l'individu, ses compétences, son employabilité. La forme que prend l'expérience professionnelle est rapportée à son influence pour la carrière future : mobilité interne ou externe, ascendante ou non (Diederichs-Diop et Dupray, 2005). Dans cette expérience, l'interrogation vise particulièrement l'impact d'emplois temporaires « flexibles » sur la « sécurité » des trajectoires. Concernant la « flexsécurité », certains auteurs, tout en s'inscrivant dans ce cadre de la valorisation des compétences individuelles, mettent en avant d'autres facteurs explicatifs tels que la « gestion des ressources humaines » par les entreprises (Bruyère et Lemistre, 2006).

15. Un contre-exemple remarquable se trouve dans l'étude de Chapouille (2000), chiffrant toutes les composantes du recrutement (sorties de formation initiale, arrivées en provenance d'autres groupes sociaux, etc.) et des départs pour chaque groupe social et pour deux enquêtes FQP (1985 et 1993).

16. Cet intérêt pour les travailleurs non qualifiés est par ailleurs significatif pour une enquête qui, à l'origine, était plutôt conçue pour traiter des diplômés et des travailleurs qualifiés, sur-représentant d'ailleurs ces derniers dans l'échantillon de 1964 à 1985 (cf. annexe 1).

Au regard de cette diversité de traitement de la mobilité professionnelle, quelles sont les modifications marquantes du questionnaire ? Afin de confectionner des matrices de mobilité sur cinq ans utiles aux problématiques des inégalités sociales et des besoins en qualification, les informations sur la mobilité recueillies dans les premières enquêtes *FQP* visent essentiellement à coder aux deux dates la profession dans la nomenclature des PCS, selon un protocole relativement stable. À partir de 1985, toutefois, les informations sur l'emploi sont affinées. C'est ainsi que l'on introduit des questions sur l'ancienneté dans l'entreprise et sur le contrat de travail. Dans la même enquête apparaît un groupe de questions sur les conditions de travail qui évoluera par la suite de façon irrégulière : il sera surtout développé en 2003, avec l'introduction de questions essentiellement inspirées de l'enquête *Conditions de Travail* 1998 : utilisation d'un micro-ordinateur, d'Internet, contraintes imposées sur le rythme de travail par une machine, par des normes de production à respecter ou par le public, contrôles de la hiérarchie, contact direct avec le public. Ces questions de *FQP* ont notamment permis aux chercheurs de lier la mobilité professionnelle aux conditions de travail, plus précisément à l'intensification

du travail par des contraintes de rythme plus fortes (Amossé et Gollac, 2008).

Le recueil d'informations sur la mobilité a été réalisé selon la même méthode tout au long des enquêtes *FQP*. Cette enquête n'est pas, et n'a jamais été, une enquête en *panel*, elle s'est toujours fondée sur la comparaison entre la situation présente d'un individu avec celle dont il se *souvient*, cinq ans avant l'enquête, ou à son entrée, parfois ancienne, dans la vie active (cf. encadré). Dès l'origine, la restitution de l'histoire de cet individu est donc marquée par l'effet de la mémoire, non seulement du fait de l'omission d'aspects significatifs, mais aussi de la reconstruction possible *a posteriori* d'un parcours professionnel et social. Ceci explique la critique du « biais de mémoire » faite à *FQP* et plus généralement aux enquêtes en coupe utilisant une méthodologie rétrospective pour mesurer la mobilité professionnelle. Face à elles, les enquêtes de panel sont considérées comme apportant une réponse à ce problème, même si elles posent des difficultés spécifiques (attrition).

Loin d'être réductible à des questions de méthodologie, ce débat rejoint celui déjà présenté sur

Encadré

LA MESURE DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE DANS *FQP*

La mesure de la mobilité professionnelle sur une période de cinq ans fait partie des composantes fondamentales de l'enquête. Dès la première, en 1964, existaient déjà deux modules séparés consacrés à la profession au moment de l'enquête et à la profession exercée cinq ans avant. Depuis lors, la plupart des questions ont été posées de façon similaire dans les deux parties du questionnaire, permettant d'étudier les changements intervenus dans chaque variable au cours des cinq années avant l'enquête. À la différence des enquêtes en panel, les enquêtes *FQP* reconstituent un parcours à partir de la mémoire de l'enquêté. À des problèmes cognitifs de souvenir s'ajoutent la reconstruction rétrospective d'un passé à partir de la situation présente.

Les innovations dans la production de *FQP*, soit durables (comme le codage automatique de la profession par le logiciel Sicore), soit liées aux circonstances (comme le fait de coder séparément de façon manuelle - pour les professions qui ne pouvaient pas être codées automatiquement - la profession en 1998 et celle de 2003), ont pu diminuer la dépendance entre le codage des deux professions et influencer sur les comparaisons des mobilités au cours du temps. Ces évolutions, ainsi qu'une certaine divergence observée entre *FQP* et les sources de panels, comme les DADS

ou encore l'*Échantillon Démographique Permanent*, et des frontières peut-être plus floues entre les groupes sociaux, invitent à la prudence lorsque l'on considère la variation de la mobilité socioprofessionnelle au cours du temps (Monso, 2006).

La partie consacrée à l'entrée dans la vie active, présente dans *FQP* 1970 puis renouvelée en 1993 et en 2003, pose un problème supplémentaire. En effet, le point de repère n'est alors pas un événement défini *a priori* par une date, il résulte d'un travail de définition opéré par le statisticien qui ne correspond pas nécessairement à la perception qu'en a l'enquêté. Ce problème se pose tout particulièrement lorsqu'il s'agit de définir le « premier emploi ».

Enfin, un « calendrier professionnel » sur cinq ans, plus poussé encore que celui de 1977 et devant retracer, au mois près, tous les mouvements entre emploi et non-emploi, entre employeurs et au sein d'une même entreprise (changements de fonctions, promotions, etc.), est introduit dans l'enquête de 2003. Il doit décrire finement les motivations des changements (à l'initiative de l'employeur, du salarié, etc.), leurs modalités juridiques (démissions, fins de contrat, etc.), ou encore les évolutions salariales qu'ils ont occasionnées.

les outils. La problématique du capital humain a en effet été caractérisée par une utilisation préférentielle de la variable de salaire au détriment de la position sociale. Or, si les sources de panel et en particulier les Déclarations de Données Sociales (DADS), apparaissent davantage adaptées à l'enregistrement d'une trajectoire salariale, où le recueil de la donnée « en temps réel » permet d'éviter les biais de mémoire, elles le sont sans doute moins à celui d'une trajectoire sociale. En particulier, un même emploi peut être codé différemment en position sociale du simple fait que le recueil et le codage des valeurs concernées sont effectués à des périodes différentes, créant alors des mobilités factices (Baudelot, 1982).

Par extension, la promotion de la méthodologie de panel aux dépens de l'interrogation rétrospective de l'enquête *FQP* est le résultat de la montée en puissance de l'évaluation des politiques selon une grandeur *marchande*, au sens de la théorie des grandeurs déjà évoquée dans la partie sur l'ascendance sociale. Dans cette grandeur *marchande*, la personne enquêtée n'est plus tant considérée comme le membre d'un groupe social que comme un individu responsable de ses prises de risque et de ses investissements en capital humain valorisés sur le marché. Les sources de panel sont associées au développement de cette approche en permettant d'étudier l'enchaînement des événements et situations pour chaque individu.

Passé migratoire : diversité, intégration et lutte contre les discriminations

Le domaine que nous avons nommé passé migratoire (17) nous conduit à introduire une quatrième problématique, celle des discriminations (18). Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, elle ne présente pas la cohérence des trois problématiques précédemment introduites. Les divergences se sont cristallisées sur l'outil statistique qu'est la catégorie, sur sa définition et l'opportunité de son utilisation dans des enquêtes.

En vérité, les problèmes soulevés par les catégorisations d'une « origine » ne sont pas si différents selon qu'elles sont « sociales », « ethniques » ou « culturelles ». Elles se sont prêtées et se prêtent encore aujourd'hui à des utilisations (et en réalité définitions) suscitant des prises de position contradictoires à leur égard (19). Distinguons trois utilisations de ces catégories d'origine qui peuvent éclairer les controver-

ses. Une première traite la catégorie comme indicateur d'une inégale qualité substantielle des personnes. S'agissant d'origine, l'« infériorité » est imputée à des propriétés « héritées » en sorte que cette imputation relève de discrimination raciale, voire d'un « racisme de classe » s'il s'agit de caractéristiques sociales. Une deuxième utilisation vise à mesurer statistiquement des comportements que subissent des personnes discriminées selon des traits liés à une origine, discriminations dénoncées comme injustes. Enfin, une troisième utilisation des catégories d'origine contribue à identifier des « ethos », des « valeurs » ou des « cultures » qui orientent la conduite des personnes appartenant à un même groupe. À ce titre, l'appartenance à la « classe ouvrière » peut être mise en valeur en raison de la culture ouvrière qu'elle perpétue, aussi bien que l'appartenance à d'autres genres de communautés distinguées selon des « cultures ».

Cependant, alors que les variables d'origine sociale sont aujourd'hui bien admises dans les deux dernières utilisations citées (« handicap social » et « cultures » caractérisant des milieux sociaux), il n'en est pas de même des variables d'origine « culturelle » ou « ethnique ». Certains voient en elles une menace appréhendée à partir de la grandeur *civique* qui, présente dans le républicanisme français, met en valeur une solidarité indifférenciée et disqualifie le fractionnement de l'intérêt général en intérêts particuliers. Par crainte de « particularisme », les critiques s'inquiètent de toute reconnaissance, ne serait-ce que dans des classifications statistiques, de différences ethniques ou culturelles. Ces différenciations risquent de contribuer à des constructions politiques de la communauté qui font place, dans l'espace public, à la reconnaissance de telles différences (« politiques de reconnaissance », « multiculturalisme »). En outre, des critiques s'élèvent contre le risque que des catégorisations statistiques légitiment des comportements de discrimination raciale. Elles s'appuient notamment sur les recherches menées à l'Insee, dès les années 1980 (cf. *supra*), sur les relations

17. Faute de mieux, ce terme évite de masquer la question sous le couvert d'une origine « géographique » tout en voulant suggérer que tous les Français ont connu un tel passé migratoire dans un temps plus ou moins ancien.

18. Rappelons que le terme « discrimination » couvre un ensemble plus large de traitements injustes que ceux considérés ici à partir d'un passé migratoire.

19. On doit à Stavo-Debaugé (2003a, 2003b, 2004) l'analyse la plus complète et la plus rigoureuse de cette question dans le cadre plus large de la « venue à la communauté » (2009). Sur la relation entre statistique et politique, ainsi que sur la diversité des épreuves auxquelles les catégories d'origine soumettent le statisticien, voir Thévenot (1990, 2006a chap. 7, 2006b).

entre statistique et politique, recherches qui ont mis en regard la représentation statistique (la catégorie produisant une équivalence entre ses membres souvent représentés par une moyenne) et représentation politique (le représentant produisant une équivalence entre les personnes qu'il représente). À partir de ce rapprochement, a pu être expliqué le passage vers la catégorisation statistique de découpages d'origine juridique ou administrative (par exemple, les qualifications des conventions collectives introduites dans les catégories socioprofessionnelles), aussi bien que le mouvement inverse d'officialisation d'un découpage à partir d'une catégorisation statistique. Pour autant, on ne peut simplement établir une correspondance stricte entre une variable et une politique, comme dans la crainte qu'une catégorisation « ethnique » ne légitime discrimination raciale et xénophobie. La variable statistique n'est pas mécaniquement reliée à une construction politique particulière, elle se plie à des interprétations contrastées comme nous l'avons vu dans le cas des variables d'origine sociale et les tables de mobilité intergénérationnelle. La nécessité de disposer de statistiques faisant apparaître des discriminations (deuxième utilisation) est la raison avancée pour l'usage de catégories différenciant les personnes sujettes à discrimination. En outre, le droit européen s'est étendu aux discriminations « indirectes » qui ne supposent pas l'intention de discriminer mais seulement la mise en évidence de l'impact différentiel d'une mesure, et qui sont établies à partir de statistiques catégorielles (De Schutter, 2006).

Les travaux relevant du domaine ici considéré traitent des informations recueillies dans le questionnaire sur les lieux d'habitation et les nationalités des individus, à différents moments de leur vie et de celle de leurs parents. Ce recueil a précédé la montée des préoccupations sur l'immigration et les discriminations. Les variables « lieu de naissance de l'enquêté » et « nationalité » sont ainsi présentes depuis la première enquête *FQP*, en 1964 : elles relèvent de l'« état-civil ». La variable « année d'arrivée en France » (pour les personnes nées dans un « pays d'outre-mer » ou à l'« étranger ») est introduite en 1970. Néanmoins, l'étude des parcours migratoires n'entre pas dans les objectifs initiaux de l'enquête, comme en atteste la constitution de l'échantillon. En 1964, les étrangers en sont exclus. En 1970 et 1977, ils en font partie, mais le plan de sondage engendre des taux de non-réponse très élevés parmi cette population. Les individus tirés au sort parmi les répondants au recensement précédent doivent en effet être

retrouvés deux ans après pour répondre à l'enquête. *FQP* 1985 est sans doute la première à permettre une exploitation statistique portant sur les immigrés. Elle est d'ailleurs mobilisée sur ce thème par Silberman (1991), dans sa contribution à l'ouvrage *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui* sous la direction de Tribalat, contribution qui met notamment en relation migration, mobilité professionnelle, et état matrimonial.

L'enquête *FQP* 1993 est réalisée au moment où le thème de l'immigration a pris un certain essor dans le débat public, des chercheurs se montrant favorables à sa meilleure prise en compte statistique. Le Haut Conseil à l'Intégration, mis en place en 1989, a proposé en 1991 une définition du terme « immigré » (personne née étrangère à l'étranger) qui sera largement reprise dans la statistique publique. En 1993, en plus des informations déjà disponibles sur le lieu de naissance, la nationalité ou encore la date d'arrivée en France des enquêtés, un tournant est pris avec l'introduction d'une question sur le pays de naissance de chacun des parents. Parmi les principales sources utilisées (ou utilisables) dans la statistique publique sur ce thème, seules l'enquête sur la *Mobilité Géographique et l'Insertion Sociale (MGIS)* de 1992, spécialement dédiée à l'étude de l'intégration des immigrés et descendants d'immigrés, et l'enquête sur les *Conditions de Vie* 1986, avaient été dans ce sens en introduisant des questions sur le pays de naissance et/ou la nationalité des parents. L'enquête *FQP* 1993 peut donc être considérée comme la seconde enquête généraliste à avoir introduit des questions permettant d'identifier les descendants de personnes nées à l'étranger et/ou de nationalité étrangère à la naissance. À la différence des questions précédentes sur l'origine des individus, les questions sur l'origine des parents sont délibérément introduites pour l'étude du passé migratoire, en l'étendant à deux générations. Néanmoins, *FQP* 1993 ne sera pas exploitée sur ce thème, en raison d'un échantillon réduit (18 300 individus au lieu des habituels 40 000) à la suite d'arbitrages budgétaires.

Les seules variables de pays de naissance des parents se révèlent insuffisantes pour constituer la catégorie « enfants d'immigrés » (20). Cette catégorie ne concernait d'ailleurs pas spécifiquement *FQP*. Peu avant la réalisation

20. Les parents peuvent être nés dans un pays étranger (rapatriés d'Algérie notamment) tout en étant français : l'individu n'est alors pas enfant d'« immigré » selon la définition du terme « immigré » rappelée plus haut.

de l'enquête de 2003, une rencontre entre les responsables de l'Insee et ceux de la Direction de la population et des migrations (DPM) avait abouti à un accord de l'Insee pour introduire les questions requises si le thème et la taille de l'échantillon le justifiaient. *FQP* 2003 étant une enquête auprès des ménages respectant cette condition, les questions ont donc été ajoutées. Elles sont venues compléter un questionnaire déjà précis sur la mobilité géographique, le lieu de naissance, les pays où s'est déroulée chaque année de la scolarité (renseignés année par année dans le calendrier scolaire), le lieu de résidence des parents à la fin des études, l'année d'arrivée en France et le lieu de résidence cinq ans avant l'enquête (21).

Avec cette enquête, les travaux concernant ce thème vont se multiplier en portant une attention particulière aux enfants d'immigrés. Les premiers d'entre eux portent sur la diversité dans l'emploi public (Pouget et Fougère, 2004 ; Pouget, 2005) et abordent la sous-représentation des enfants d'immigrés dans la fonction publique. Cependant, les explications avancées portent plutôt sur le niveau de qualification plus faible et le milieu social d'origine (parents moins souvent fonctionnaires). D'autres travaux mettent en revanche l'accent sur des discriminations à l'embauche et sur les salaires (Aeberhardt *et al.*, 2007).

Dans les travaux exploitant *FQP*, nous observons que la prise en compte du passé migratoire est souvent abordée en relation avec la situation professionnelle, ce qui tient évidemment à la couverture de ce domaine par l'enquête. Cependant, l'utilisation de variables saisissant la situation de travail répond à des problématiques différentes et emprunte des théories diverses. Ces variables peuvent témoigner d'obstacles à l'intégration (Silberman), d'une inégalité tenant finalement à l'origine sociale (Pouget et Fougère) ou encore, dans une troisième perspective à nouveau différente, d'un défaut de valorisation d'un capital humain (Aeberhardt *et al.*). Cette dernière problématique domine l'approche économique de la discrimination depuis les travaux de Becker (1957). Le traitement économétrique de la question est en grande partie issu des modèles fondateurs d'Oaxaca et de Blinder en 1973 (Oaxaca, 1973 ; Blinder, 1973), ou de l'une des variantes proposées depuis, modèles qui se proposaient d'estimer le degré de discrimination au sens de Becker (Oaxaca 1973, p. 695). Ce traitement se donne pour but de mesurer la part de l'écart entre groupe de référence et groupe discriminé qui n'est pas

expliquée par les variables de productivité, auxquelles s'ajoutent d'autres variables pouvant entrer dans les déterminants du salaire ou encore de l'accès à l'emploi (comme la localisation géographique). Le résultat dépend donc des variables prises en compte (22). Le modèle présuppose que ces variables jugées causales n'ont pas été elles-mêmes biaisées par des discriminations (à l'école notamment).

Ajoutons que la lutte contre les discriminations peut être justifiée à partir du bien *marchand* de la concurrence, et non directement de l'égalité dignité des membres d'une commune humanité. Dans une comparaison franco-américaine des formes de justification, les arguments contre la discrimination anti-Noir font référence (beaucoup plus fréquemment aux États-Unis qu'en France) à la participation de ces derniers au bien commun du marché concurrentiel, marché de consommation ou marché du travail (Thévenot et Lamont, 2000). Remarquons en outre que le droit anti-discriminatoire britannique, puis européen, s'est d'abord développé à partir du marché du travail et des inégalités injustes de traitement dans l'accès à ce marché.

Revenons, en conclusion, sur le nom et l'objet apparemment immuables de l'enquête *Formation et Qualification Professionnelle*. Sous cette apparence, nous avons mis en évidence de profondes différences dans l'appréhension de la relation entre formation (initiale ou continue) et emplois successifs. Nous avons en outre observé les développements d'autres domaines de l'enquête : celui de l'ascendance sociale qui occupe une place marquante dans la généalogie de l'enquête et son identité ; celui du passé migratoire qui connaît un développement récent. Afin d'éclairer ces différences d'appréhension des domaines de la vie couverts par l'enquête, nous avons mis en évidence quatre problématiques majeures : inégalités sociales, besoins en qualifications, capital humain, discriminations. Chacune d'elles nous a permis de mettre en relation des questionnements politi-

21. En 2003, une erreur informatique a rendu inutilisable la question sur l'année d'arrivée en France. En conséquence, les autres questions citées ont été mises à contribution pour approcher la date d'arrivée en France.

22. La description générale du traitement économétrique de la discrimination qui vient d'être donnée n'est pas spécifique à la méthode d'Oaxaca-Blinder. Celle-ci se singularise par l'estimation de deux fonctions de « gains » séparées (dans le cas du salaire) pour le groupe de référence et le groupe discriminé. L'écart entre ces deux groupes peut ainsi être décomposé entre un écart dû aux caractéristiques (productives notamment) de chaque groupe et un écart lié aux coefficients associés à ces caractéristiques. Ce dernier écart peut être interprété comme étant dû à la discrimination au sens de Becker. Toutefois, cette décomposition peut être mise en œuvre en dehors de ce cadre théorique.

ques, des outils d'analyse et des théories explicatives (cf. tableau 1).

Résumant les différences de *questionnements politiques*, nous dirons que chacun est spécifié par un bien (ou un mal) concernant la société dans son ensemble. Ainsi la relation entre formation, qualification et profession, qui donne son nom à l'enquête, suscite des questionnements politiques très contrastés. Ils peuvent s'éclairer à partir d'une pluralité de justifications légitimes selon des ordres de « grandeur » (Boltanski et Thévenot, 1991). La problématique des inégalités sociales s'inscrit ainsi dans une évaluation des politiques au regard de la grandeur *civique* : l'éducation est une politique de solidarité bénéfique à la collectivité en ce qu'elle contribue à des promotions sociales pour des milieux défavorisés et va à l'encontre d'*inégalités sociales* transmises d'une génération à l'autre. La problématique des besoins en qualification participe d'une évaluation de grandeur *industrielle*, les *besoins en qualification* de la main-d'œuvre devant être satisfaits pour améliorer l'efficacité du système productif à l'aide d'une planification nationale. La problématique du capital humain se réfère particulièrement à une grandeur *marchande*, les compétences individuelles résultant d'un investissement en *capital humain* étant valorisées sur un marché. Enfin, la problématique de lutte contre les discriminations peut être évaluée à partir d'une solidarité *civique* mais aussi justifiée selon une grandeur *marchande* par la bonne

reconnaissance des compétences sur le marché du travail. Le déploiement de cette problématique prend également appui sur une construction politique libérale déjà évoquée dans le domaine de l'ascendance sociale à propos du thème de l'émancipation individuelle.

Les *outils d'analyse* diffèrent selon les problématiques. Sans revenir sur les controverses au sujet des catégories « ethniques », soulignons l'importance qu'a la caractérisation du milieu social à partir des PCS (et, en amont, des CS) dans la problématique des inégalités sociales, et celle de nomenclatures de formations et d'emploi ajustées par niveaux de qualification pour la problématique orientée vers la satisfaction de besoins en qualification. Les tables de mobilité jouent également un rôle central dans ces deux problématiques, selon des conceptions qui diffèrent toutefois : héritage social dans l'une, flux enregistrés par une comptabilité socio-démographique dans l'autre. Les techniques d'analyses de données donnent à voir des cohérences de comportements par milieu social, et des proximités ou distances entre milieux. Elles contrastent avec les techniques économétriques sur données individuelles qui mettent en relation facteurs d'investissement et rendements du capital humain.

Les *théories explicatives* diffèrent, elles aussi, selon les problématiques, prolongeant les questionnements politiques dans des arènes scienti-

Tableau 1
Décomposition des problématiques : questionnements politiques, outils d'analyse, théories explicatives

PROBLÉMATIQUES	QUESTIONNEMENTS POLITIQUES	OUTILS D'ANALYSE	THÉORIES EXPLICATIVES (1)
1. INÉGALITES SOCIALES	Lutte contre les inégalités par milieux sociaux	- PCS - Tables de mobilité sociale - Analyses des données	Sociologies : - de la reproduction sociale - des sociétés ouvertes - de l'extension des classes moyennes
2. BESOINS EN QUALIFICATION	Besoins du système productif en qualifications	Comptes socio-démographiques	Économie et sociologie du travail : - qualification/ - déqualification
3. CAPITAL HUMAIN	Calcul et rendement de l'investissement individuel	Économétrie sur données individuelles	Économie du capital humain
4. DISCRIMINATIONS	Lutte contre les discriminations	- Lieu et nationalité de naissance des personnes et de leurs parents - Économétrie dérivée des modèles d'Oaxaca (1973) et Blinder (1973)	Économie du marché du travail Sociologies : - de la stigmatisation et du pouvoir symbolique - des discriminations (ethniques, de genre, etc.)
1. Ne figurent dans le tableau que des théories sociologiques ou économiques spécialisées dans l'une ou l'autre des problématiques. L'analyse du tableau dans son ensemble recourt à des théories de la société et de l'économie pouvant rendre compte de la pluralité de ces problématiques (Boltanski et Thévenot, 1991).			

Source : auteurs.

fiques. Ce sont tantôt des théories sociologiques qui dominent le débat (à propos des inégalités sociales), tantôt des théories économiques (à propos du capital humain). Elles peuvent aussi diverger dans une même problématique, conduisant à des controverses vives qui se concentrent sur des variables statistiques. Ainsi, à propos des inégalités sociales, une sociologie de la reproduction des inégalités par milieux sociaux s'oppose à une sociologie de l'égalité des chances et des conditions de réussite individuelle au regard de la stratification sociale de sociétés inégalement ouvertes. À propos de la qualification, s'opposent des théories d'économie du travail prévoyant l'élévation du niveau de qualification à la suite du progrès technique ou, à l'inverse, la « déqualification » résultant de l'automatisation. À propos des discriminations, nous avons vu que les théories qui s'affrontent peuvent conduire à des positions antagoniques quant à l'opportunité de catégorisations ethniques. Soulignons enfin que le poids des théories, au regard du questionnement proprement politique et de la mise en place de mesures appropriées, diffère selon les problématiques. Si l'on compare la problématisation de la relation entre formation et emploi entre la première et la dernière enquête FQP, le changement est manifeste sous ce rapport. Lorsque la problématique est celle de la qualification, la politique d'orientation du système éducatif à partir de besoins de main-d'œuvre

prime sur les théories d'économie du travail. Lorsque la problématique du capital humain est dominante, c'est la théorie (économique) qui a la primauté, allant jusqu'à la recommandation de mesures politiques.

La pluralité des problématiques s'exprime dans des formulations de politiques le plus souvent très diversifiées à l'intérieur de chaque domaine de l'enquête (cf. tableau 2). Le domaine de l'ascendance sociale est dominé par la problématique des inégalités sociales et celui du passé migratoire est plutôt concentré sur la discrimination (23). En revanche, ceux de la formation et de la mobilité professionnelle font l'objet de questionnements politiques très diversifiés selon qu'est exprimé l'objectif d'ascension et de promotion sociale à l'encontre d'inégalités héritées, d'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins de qualification, de formations rentables et de sécurisation des parcours professionnels, ou enfin d'intégration et de discriminations.

Il ne faudrait pas trop vite projeter sur un axe temporel les quatre problématiques que nous avons distinguées, au risque de réduire le passage de l'une à l'autre au simple progrès des

23. Sa formulation par rapport à la problématique des besoins en qualification s'exprimerait en « appel à la main-d'œuvre étrangère », mais l'enquête FQP n'a pas été exploitée dans ce sens.

Tableau 2
Formulation politique des problématiques dans les différents domaines de l'enquête (1)

PROBLÉMATIQUES	DOMAINES				
	Ascendance sociale	Scolarité	Formation continue	Mobilité professionnelle	Passé migratoire
1. INÉGALITES SOCIALES	- Transmission des inégalités sociales - Égalité des chances, ouverture de la société	Handicaps sociaux à l'école	Promotion sociale, « seconde chance »	- Ascension sociale - Réussite sociale, ascenseur social	Cumul des handicaps
2. BESOINS EN QUALIFICATION	(Circulation des élites)	Adéquation des formations aux emplois	(Adaptation -par qualification- de la main-d'œuvre aux besoins de l'économie)	Ajustement (par changement d'emploi) de la main-d'œuvre	(Appel à la main-d'œuvre étrangère)
3. CAPITAL HUMAIN	Égalité des chances	Favoriser des formations individuelles rentables	Favoriser des formations continues rentables	- Sécuriser les parcours professionnels - Maintenir l'employabilité	Les discriminations comme sources d'inefficacité
4. DISCRIMINATIONS		(Inégalités d'accès ; intégration/ségrégation scolaire)	Inégalités d'accès	Intégration professionnelle	Discriminations selon l'origine
1. Les formulations entre parenthèses correspondent aux thématiques qui n'ont été que peu, ou pas du tout, abordées avec les enquêtes FQP.					

Source : auteurs.

techniques et des méthodes d'analyse. Nous nous sommes plutôt efforcés de les confronter en suggérant les rapports tendus qu'elles entretiennent. De l'une à l'autre, les préoccupations diffèrent en matières de politiques, mais les écarts se manifestent aussi dans les cadres théoriques voire dans les disciplines mobilisées, ainsi que dans les méthodes de traitement des données et même, finalement, dans la définition

de ce qui vaut comme preuve (au sens anglais de *evidence*). En raison de sa longévité, de l'ampleur de son questionnaire portant sur les étapes d'une vie et les générations antérieures, de la variété des questionnements auxquels elle ouvre, l'enquête *FQP* porte témoignage, sans doute comme aucune autre, des métamorphoses de la société française et des façons de l'appréhender. □

BIBLIOGRAPHIE

Aeberhardt R., Fougère D., Pouget J. et Rathelot R. (2010), « Wages and Employment of French Workers with African Origin », *Journal of Population Economics*, vol. 23, n° 3, pp. 881-905.

Affichard J. (1976), « Bilan de l'emploi par profession », *Économie et Statistique*, n° 81-82, pp. 45-55.

Affichard J. (sous la dir.) (1987), *Pour une histoire de la statistique*, Insee-Economica, Paris.

Alonzo P. et Chardon O. (2006), « Quelle carrière professionnelle pour les salariés non qualifiés ? », dans *Données Sociales*, Insee, pp. 265-272.

Amossé T. et Gollac M. (2008), « Intensité du travail et mobilité professionnelle », *Travail et Emploi*, n° 113, pp. 59-74.

Baudelot C. (1982), « Le chiffrage de la catégorie sociale dans les DAS », *Archives et Documents*, n° 28, pp. 167-199.

Baudelot C. et Establet R. (1971), *L'école capitaliste en France*, Maspéro, Paris.

Baudelot C. et Glaude M. (1989), « Les diplômés se dévaluent-ils en se multipliant ? », *Économie et Statistique*, n° 225, pp. 3-15.

Baudelot C. et Glaude M. (1990), « Les diplômés paient-ils de moins en moins ? », dans *Données sociales*, pp. 103-108.

Becker G. (1957), *The Economics of Discrimination*, University of Chicago Press, Chicago.

Becker G. (1964), *Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis*, National Bureau of

Economic Research, New York. Note : une traduction d'extraits en français de la deuxième édition de cet ouvrage, parue en 1975 (Olivier Monso) a été publiée dans la revue *Idées*, n° 134, 135 et 136.

Behaghel L. (2005), « Les seniors entre formation et éviction », *Connaissance de l'emploi*, n° 14.

Bertaux D. (1969), « Sur l'analyse des tables de mobilité sociale », *Revue française de Sociologie*, pp. 448-490.

Bertaux D. (1974), « Mobilité sociale biographique, une critique de l'approche transversale », *Revue française de Sociologie*, vol. 15, n° 3, pp. 329-362.

Bisault L., Destival V. et Goux D. (1994), « Emploi et chômage des « non-qualifiés » en France », *Économie et Statistique*, n° 273, pp. 17-27.

Biscourp P. (2006), « Durée des études, trajectoire scolaire et insertion sur le marché du travail », dans *Données Sociales*, Insee, pp. 177-184.

Blinder A. (1973), « Wage Discrimination : Reduced Form and Structural Estimates », *Journal of Human Resources*, vol. 8, n° 4, pp. 436-455.

Boltanski L. et Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.

Boltanski L. et Thévenot L. (2000), « The Reality of Moral Expectations : A Sociology of Situated Judgment », *Philosophical Explorations*, vol. 3, n° 3, pp. 208-231.

- Bourdieu P. et Passeron J.-C. (1964)**, *Les héritiers ; les étudiants et la culture*, Éditions de Minuit, Paris.
- Brésard M. (1950)**, « Mobilité sociale et dimension de la famille », *Population*, vol. 5, n° 3, pp. 533-566.
- Brousse C., Monso O. et Wolff L. (2007)**, « Is Prototype ESeC Relevant a Classification to Depict Employment Relations in France ? », Document de travail de l'Insee, n° F0705.
- Bruyère M. et Lemistre P. (2006)**, « Risque de chômage et reprise d'emploi : le rôle des compétences », dans Béret, B., Di Paola, V., Giret, J.-F., Grelet, Y. et Werquin, P. (éds), *Transitions professionnelles et risques. XIIIes journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, Aix-en-Provence, 1-2 juin 2006, Céreq, coll. Relief, n° 15, pp. 197-204.
- Cézard M. et Goy A. (1976)**, « L'offre d'emploi par professions », *Économie et Statistique*, n° 81-82, pp. 15-26.
- Chapoulie S. (2000)**, « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle », *Économie et Statistique*, n° 331, pp. 25-45.
- Coutrot L. et Kieffer A. (2006)**, « Évolution sur trente ans des chances de mobilité chez les ouvriers et employés faiblement qualifiés : pour une approche dynamique de l'emploi faiblement qualifié », dans *Transitions professionnelles et risques. XIIIes journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, Aix en Provence, 1-2 juin 2006, Céreq, coll. Relief, n° 15, pp. 235-247.
- Crocquey E. (1995)**, « La formation professionnelle continue : des inégalités d'accès et des effets sur la carrière peu importants à court terme », *Travail et Emploi*, n° 65, pp. 61-68.
- Cuin C.-H. (1993)**, *Les sociologues et la mobilité sociale*, PUF, Paris.
- Delors J. (1971)**, *Les indicateurs sociaux*, Futuribles, Paris.
- De Palmas J.-P., Dupays S., Monso O. et Murat F. (2005)**, « Formation et salaires. L'enquête formation et qualification professionnelle 2003 », *Insee Résultats*, Société, n° 48.
- De Schutter O. (2006)**, « Three Models of Equality and European Anti-discrimination Law », *Northern Ireland Legal Quarterly*, vol. 57, n° 1, pp. 1-56.
- Desrosières A. (1987 [1977])**, « Éléments pour l'histoire des nomenclatures socioprofessionnelles », dans Affichard, J. (dir.), *Pour une histoire de la statistique*, t. 1, Insee, Paris, pp. 155-231 (première édition 1977).
- Desrosières A. (1993)**, *La politique des grands nombres ; histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris.
- Desrosières A., Goy A. et Thévenot L. (1983)**, « L'identité sociale dans le travail statistique ; la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Économie et Statistique*, n° 152, pp. 55-81.
- Diederichs-Diop L. et Dupray A. (2005)**, « Trajectoire initiale et devenir professionnel en seconde partie de carrière », dans Joël M.-E., Wittwer J. (coordinateurs), *Économie du vieillissement, Âge et Emploi*, L'Harmattan, Paris.
- Dubar C. (2004)**, *La formation professionnelle continue*, La Découverte, Paris.
- Duru-Bellat M. et Kieffer A. (2008)**, « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, vol. 63, n° 1, pp. 123-158.
- Erikson R. et Goldthorpe J. H. (1992)**, *The Constant Flux. A Study of Class Mobility in Industrial Societies*, Clarendon Press, Oxford.
- Fougère D., Goux D. et Maurin É. (2001)**, « Formation continue et carrières salariales : une évaluation sur données individuelles », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 62, pp. 42-69.
- Frisch J. (1971)**, « L'importance des diplômes pour la promotion », *Économie et Statistique*, n° 21, pp. 33-44.
- Gagné C. (2000)**, « Appariement et stabilité de la relation d'emploi dans les espaces ruraux », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 821-840.
- Garnier M. A. et Raffalovich L. E. (1984)**, « The Evolution of Equality of Educational Opportunities in France », *Sociology of Education*, vol. 57, n° 1, pp. 1-11.
- Girard A. (1951)**, « Mobilité sociale et dimension de la famille. Deuxième partie : Enquête dans les

- lycées et les facultés », *Population*, vol. 6, n° 1, pp. 103-124.
- Girard A. (1953)**, « L'orientation et la sélection des enfants d'âge scolaire dans le département de la Seine », *Population*, vol. 8, n° 4, pp. 649-672.
- Goux D. (1992)**, « Formation et qualification professionnelle : l'enquête FQP 1993 », *Courrier des Statistiques*, n° 63, pp. 49-52.
- Goux D. et Maurin É. (1997a)**, « Les entreprises, les salariés et la formation continue », *Économie et Statistique*, n° 306, pp. 41-55.
- Goux D. et Maurin É. (1997b)**, « Le déclin de la demande de travail non qualifié. Une méthode d'analyse empirique et son application au cas de la France », *Revue économique*, vol. 48, n° 5, pp. 1091-1114.
- Goux D. et Maurin É. (2005)**, « The Effect of Overcrowded Housing on Children's Performance at School », *Journal of Public Economics*, n° 89, pp. 797-819.
- Goux D. et Zamora P. (2001)**, « La formation en entreprise continue de se développer », *Insee Première*, n° 759, Insee.
- Guibert B., Laganier J. et Volle M. (1971)**, « Essai sur les nomenclatures industrielles », *Économie et Statistique*, n° 20, pp. 23-36.
- Insee (1995)**, « Formation et salaires », *Insee Résultats*, Série Emploi-Revenus, n° 98-99-100.
- Lapie P. (1904)**, « Les effets sociaux de l'école », *Revue scientifique*, vol. 41, n° 2, pp. 6-12 et pp. 42-46.
- Laulhé P. et Soleilhavoup (1987)**, « Mobilité professionnelle. Enquête FQP 1985 », *Les Collections de l'Insee*, D121.
- Lefranc A. et Trannoy A. (2005)**, « Intergenerational Earnings Mobility in France : Is France More Mobile than the US ? », *Annales d'Économie et de Statistiques*, n° 78, pp. 58-77.
- Lefranc A., Pistolesi N. et Trannoy A. (2006)**, « Inégalité de milieu d'origine et destin salarial en France, 1977-1993 », *Revue d'Économie Politique*, pp. 91-117.
- Lévy-Garboua L. (1973a)**, *Recherche sur les rendements de l'éducation en France*, CNRS, Col. A.T.P., Paris, n° 1.
- Lévy-Garboua L. (1973b)**, « Rémunère-t-on les études ? », *Consommation*, n° S3179, pp. 57-75.
- Lévy-Garboua L. et Mingat A. (1979)**, « Les taux de rendement de l'éducation », dans *L'Économique de l'éducation*, Economica, Paris.
- Merllié D. (1994)**, *Les enquêtes de mobilité sociale*, éd. PUF, Le sociologue, Paris.
- Merllié D. et Monso O. (2007)**, « La destinée sociale varie selon le nombre de frères et sœurs », dans *France Portrait Social*, pp. 135-153.
- Monso O. (2006)**, « Changer de groupe social en cours de carrière. Davantage de mobilité depuis les années quatre-vingt », *Insee Première*, n° 1112.
- Monso O. et Thévenot L. (2008)**, « Des milieux sociaux au marché du travail : les questionnements sur la société française pendant quarante ans d'enquêtes « Formation et Qualification Professionnelle » », Document de travail du Crest, n° 2008-20.
- Müller W. et Karle W. (1993)**, « Social Selection in Educational Systems in Europe », *European Sociological Review*, vol. 9, n° 1, pp. 1-23.
- Normand R. (2005)**, « Le Lifelong learning et son double : contribution à une critique de l'économie politique de l'efficacité en éducation », dans « La posture critique en sociologie de l'éducation : tentatives d'état des lieux et de perspectives d'avenir », *Éducation et sociétés*, n° 13, De Boeck/INRP.
- Oaxaca R. (1973)**, « Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets », *International Economic Review*, vol. 14, n° 3, pp. 693-709.
- Pohl R., Thélot C. et Jousset M.-F. (1974)**, « L'enquête Formation Qualification Professionnelle de 1970 », *Les Collections de l'Insee*, D32.
- Pohl R. et Soleilhavoup J. (1982)**, « Mobilité professionnelle. Enquête sur la formation professionnelle de 1977 », *Les Collections de l'Insee*, D91.
- Pouget J. et Fougère D. (2004)**, « L'emploi public s'est-il diversifié ? Sexe, niveau d'étude, origine sociale et origine nationale des salariés de la fonction publique », Complément au Rapport sur la diversité dans la fonction publique remis par Madame Dominique Versini au Ministre de la

Fonction Publique et de la Réforme de l'État, La Documentation Française.

Pouget J. (2005), « La fonction publique : vers plus de diversité ? », dans *France, Portrait Social*, édition 2005-2006, Insee, pp. 143-162.

Praderie M. (1966), avec la collaboration de Passagez M., « La mobilité professionnelle en France », *Études et Conjoncture*, n° 10, pp. 1-166.

Rawls J. (1987 [1971]), *Théorie de la justice*, Seuil, Paris (traduction et introduction de C. Audard ; édition originale 1971).

Riboud M. (1975), « Étude de l'accumulation du capital humain en France », *Revue économique*, vol. 26, n° 2, pp. 220-244.

Riboud M. (1978), *Accumulation de capital humain*, Economica, Paris.

Riboud M. (1988), « Altruisme au sein de la famille, croissance économique et démographie », *Revue économique*, vol. 39, n° 1, pp. 127-154.

Selz M. et Thélot C. (2004), « L'évolution de la rentabilité salariale de la formation initiale et de l'expérience en France depuis trente-cinq ans », *Population*, vol. 59, n° 1, pp. 11-50.

Silberman R. (1991), « Cycle migratoire, constitution des familles et comportements : vers une assimilation », dans *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Tribalat M. (dir.), Ined, pp. 73-171.

Sorokin P. (1959), *Social and Cultural Mobility*, The Free Press, Glencoe (première édition sous le titre *Social Mobility*, 1927, Harper & Brothers, New York).

Stavo-Debaugue J. (2003a), « Prendre position contre l'usage de catégories 'ethniques' dans la statistique publique. Le 'sens commun constructiviste', une manière de se figurer un danger politique », dans P. Laborier et D. Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 293-327.

Stavo-Debaugue J. (2003b), « Les vices d'une inconséquence conduisant à l'impuissance de la politique française de lutte contre les discriminations. I. Tu ne catégoriseras point ! », *Carnets de bord*, n° 6, pp. 19-36.

Stavo-Debaugue J. (2004), « Les vices d'une inconséquence conduisant à l'impuissance de la politique française de lutte contre les discriminations. II. Apprêter un chemin au droit afin qu'il puisse exercer son autorité et confectionner des 'catégories' qui autorisent l'action publique », *Carnets de bord*, n° 7, pp. 32-54.

Stavo-Debaugue J. (2009), « Venir à la communauté. Une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance », thèse de doctorat à l'EHESS, 965 p.

Thélot C. (1973), « Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 », *Économie et Statistique*, n° 51, pp. 3-32.

Thélot C. (1982), *Tel père, tel fils ?*, Hachette, Paris.

Thélot C. et Vallet L.-A. (2000), « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, n° 334, pp. 3-32.

Thévenot L. (1976), « Les disponibilités de main-d'œuvre par profession », *Économie et Statistique*, n° 81-82, pp. 27-43.

Thévenot L. (1979), « Une jeunesse difficile ; les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26-27, pp. 3-18.

Thévenot L. (1987), « Les enquêtes Formation qualification professionnelle et leurs ancêtres français », dans Affichard J. (dir.), *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, Insee-Economica, pp. 117-165.

Thévenot L. (1990), « La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale », *Annales ESC*, vol. 45, n° 6, pp. 1275-1300.

Thévenot L. (1992), « Un pluralisme sans relativisme ? Théories et pratiques du sens de la justice », dans Affichard, J., de Foucauld, J.-B. (dir.), *Justice sociale et inégalités*, éd. Esprit, Paris, pp. 221-253.

Thévenot L. (2006), *L'action au pluriel*, La Découverte, Paris.

Thévenot L. (2006b), « Droit et bonnes pratiques statistiques en matière de discrimination. Jalons historiques d'un questionnement sur les origines », communication aux Journées d'Histoire de la Statistique, Insee, 15-16 février 2006, <http://>

www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/jhs/jhs2006.htm.

Thévenot L. (2008), « Les sciences économiques et sociales et le droit : quels biens reconnus, pour quelles évaluations ? », dans Lyon-Caen A. et Perulli, A. (dir.), *Efficacia e diritto del lavoro*, Cedam, Padoue.

Thévenot L. et Lamont M. (2000), « Exploring the French and American Polity », dans Lamont M. et Thévenot L. (éd.), *Rethinking Comparative Cultural Sociology : Repertoires of Evaluation*

in France and the United States, Cambridge University Press, pp. 307-327.

Vallet L.-A. (1999), « Quarante années de mobilité sociale en France : l'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue Française de Sociologie*, vol. 40, n° 1, pp. 5-64.

Vallet L.-A. (2006), « Une société plus ouverte : la France entre 1970 et 1993 », dans Lagrange H. (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 113-152.

LES ENQUÊTES SUR LA FORMATION ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Les enquêtes *FQP*, au nombre de six, ont eu lieu en 1964, 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003. Elles comportent un questionnaire individuel et, à partir de 1993, un questionnaire « ménages », recueillant des informations biographiques sur la composition des personnes vivant dans le logement, leur scolarité et leur profession.

L'architecture des questionnaires individuels a peu changé au cours du temps. Les parties (ou sous-parties) permanentes, dans leur ordre d'apparition dans le questionnaire sont les suivantes :

- état civil de la personne et autres informations biographiques : sexe, lieu de naissance, statut matrimonial, dates d'un éventuel mariage et de la naissance des enfants, etc. ;
- description de l'emploi au moment de l'enquête ;
- description de l'emploi cinq ans avant l'enquête ;
- scolarité de l'enquêté, sa description fait souvent intervenir un ou plusieurs calendrier(s) dont le poids varie selon les enquêtes ;
- formation « post-scolaire » ou « continue » suivie, selon les cas, depuis la fin de la scolarité ou au cours des cinq dernières années ;
- origine sociale, renvoyant essentiellement à la profession, et éventuellement aux diplômes des ascendants (d'abord le père en 1964, puis au fil des enquêtes, mère [à partir de 1977], grands-parents [1977, 1985 et 2003], beaux-parents [1985 et 1993]) ;
- revenu professionnel perçu au cours de l'année précédant l'enquête ; portant d'abord sur les seuls salariés, ces questions ont été étendues aux non-salariés à partir de *FQP* 1993 :

auxquelles il faut ajouter :

- description du dernier emploi exercé si ce dernier remonte à plus de cinq ans (partie présente en 1993 et 2003) ;
- situation à l'entrée dans la vie active, comprenant notamment la description du premier emploi, en 1970, 1993 et 2003 ;
- calendrier professionnel retraçant l'ensemble des mouvements entre emploi et non-emploi, ou entre deux employeurs, au cours des cinq années précédant l'enquête, en 1977 et en 2003.

Parmi les possibilités de séries longues rendues ainsi possibles, on peut citer la mobilité entre groupes sociaux sur cinq ans (cf. par exemple Chapoulié [2000] sur les enquêtes *FQP* 1977, 1985 et 1993), l'accès au diplôme selon l'origine sociale (Thélot et Vallet [2000] à partir des enquêtes *FQP* 1964 à 1993), l'accès à la formation continue en entreprise au cours des cinq dernières années (possible à partir de 1977, cf. Behaghel [2005] sur *FQP* 1977, 1985 et 1993), les tables de mobi-

lité sociale père-fils (Vallet [1999] à partir des enquêtes *FQP* 1970 à 1993, auxquelles il adjoint l'enquête *Emploi* 1953), ou encore l'évolution du coût du travail par qualification estimé à partir des salaires nets déclarés dans *FQP* (Goux et Maurin [1997b] à partir des enquêtes *FQP* 1970 à 1993).

Le champ de l'enquête *FQP* a quelque peu évolué depuis 1964, tout en restant ciblé sur les actifs et/ou les individus d'âge actif. La taille de l'échantillon a fréquemment approché les 40 000 individus, à l'exception de la première enquête, 1964 (22 800 individus) et surtout, 1993 (18 300 individus). Cette dernière enquête a en effet subi le contrecoup de restrictions budgétaires ayant occasionné son report d'un an. Le plan de sondage a, de son côté, été fortement modifié, surtout entre 1985 et 1993. Les premières enquêtes *FQP*, de 1964 à 1985, s'appuient en effet sur un tirage au sort d'individus interrogés dans le recensement précédent, venant éventuellement après (sauf pour l'enquête 1964) un premier tirage au sort des logements dans l'échantillon-maître (base de logements qui sert au tirage des échantillons de diverses enquêtes ménages entre deux recensements). On dispose dans cette base d'informations du recensement sur les individus tirés au sort, sur lesquelles les enquêtes *FQP* 1964 à 1985 s'appuient pour mener un tirage stratifié sur les individus : d'abord selon la catégorie socioprofessionnelle (1964), à laquelle on ajoute le sexe et l'âge (1970 et 1977), et la nationalité (1985). L'objectif est alors de surreprésenter les catégories qu'on cherche tout particulièrement à étudier dans l'enquête et/ou dont les effectifs ne sont pas jugés suffisants pour dégager des résultats significatifs en cas de poids de sondage uniforme. Dans *FQP* 1970, le poids de sondage le plus élevé est par exemple attribué aux « industriels, professions libérales, professeurs, ingénieurs, cadres administratifs supérieurs, services médicaux et sociaux, techniciens ». À l'autre extrême, les « gens de maison, femmes de ménage, artistes, clergé » se voient attribuer un poids de sondage dix fois inférieur, alors qu'ils sont beaucoup moins nombreux que les catégories précitées, prises dans leur ensemble, au recensement de 1968. Jusqu'en 1985, on vise ainsi à surreprésenter les travailleurs très qualifiés, jugeant que leur effectif est encore trop faible pour fournir des données détaillées sur les diplômes et les qualifications.

Lors de la préparation de l'enquête de 1993, ce plan de sondage a été jugé à la fois coûteux et insatisfaisant. Trois ans après le recensement de 1990, les déménagements intervenus entre 1990 et 1993 rendaient difficile la recherche des individus concernés, avec des risques de taux de non-réponse importants et de biais pour les études de mobilité, les plus mobiles étant sous-représentés dans l'échantillon (Goux, 1992). Il a donc été décidé de passer à un échantillon de ménages (logements). En outre, les personnes diplômées étaient devenues assez nombreuses pour qu'il n'y ait plus besoin de les surreprésenter.

Tableau
Quelques caractéristiques des enquêtes FQP (1)

Enquête	Champ	Échantillon	Période de collecte	Durée de l'enquête	Taux de réponse	Unités tirées au sort et variables de composition des strates	Variabiles utilisées pour le redressement (correction de la non-réponse et /ou du biais d'échantillonnage)	Existence de financements hors Insee
1964	Français actifs âgés de 15 à 65 ans et inactifs âgés de 15 à 55 ans	22 782	nov. 1963-mars 1964	n.c.	90,0 % (individus)	Individus (catégorie socioprofessionnelle [CS])	Strate (CS), sexe, âge	Non
1970	Actifs de tous âges et inactifs âgés de 16 à 66 ans	37 843	mai-oct.	n.c.	87,8 % (individus)	Individus (type d'activité, CS, âge)	Strate, déménagement entre le recensement et l'enquête	Secrétariat à la Formation Professionnelle (pour développer la partie « Formation post-scolaire »)
1977	Actifs de tous âges et inactifs âgés de 16 à 72 ans	39 108	avril-juin	n.c.	86,9 % (individus)	Individus (sexe, nationalité, type d'activité, CS, âge)	<i>Idem</i> 1970	Non
1985	Actifs de tous âges et inactifs âgés de 16 à 72 ans	39 233	avril-juin	n.c.	87,8 % (individus)	<i>Idem</i> 1977	<i>Idem</i> 1970	Non
1993	Individus âgés de 20 à 64 ans	18 332	mai-juin	40 minutes (évalué lors des tests)	89,7 % (ménages)	Logements (type de logement, existence d'une exploitation agricole, nombre de personnes âgées de 17 à 59 ans en 1990)	Strate, caractéristiques du logement, âge et sexe	Inra (pour la surreprésentation des exploitations agricoles)
2003	Individus âgés de 18 à 65 ans	39 285	mars-juil.	34 minutes (moyenne effective)	78,8 % (ménages)	Logements (type de logement)	<i>Idem</i> 1993	Céreq, Dares, Dep, Commissariat au Plan, Inra, Lasmas
<p>1. Précisions complémentaires : les entretiens ont toujours eu lieu en face à face (sauf 1977 : 322 questionnaires recueillis par correspondance). Un questionnaire papier a été utilisé sauf en 2003 (Collecte Assistée Par Informatique). Lorsque l'unité tirée au sort était un logement (1993 et 2003), le nombre de personnes interrogées pouvait être de 0, 1 ou 2 (avec un tirage au sort si le nombre de personnes dans le champ dépassait 2). La réponse pour un enquêté par une autre personne (<i>proxy</i>) n'a jamais été permise en dehors du questionnaire « ménages » (enquêtes de 1993 et 2003). Le critère d'âge utilisé pour définir le champ est l'âge en fin d'année.</p>								

Lecture : n. c. : durée non connue par les auteurs.

Source : publications de résultats de l'enquête, Praderie (1966) pour l'enquête de 1964 ; Pohl et al. (1974) pour l'enquête de 1970 ; Pohl et Soleilhavoup (1982) pour l'enquête de 1977 ; Lahlé et Soleilhavoup (1987) pour l'enquête de 1985 ; Insee (1995) pour l'enquête de 1993 ; De Palmas et al. (2005) pour l'enquête de 2003.

LA PLACE DES GRANDS « DOMAINES » DANS LES PUBLICATIONS À PARTIR DE FQP

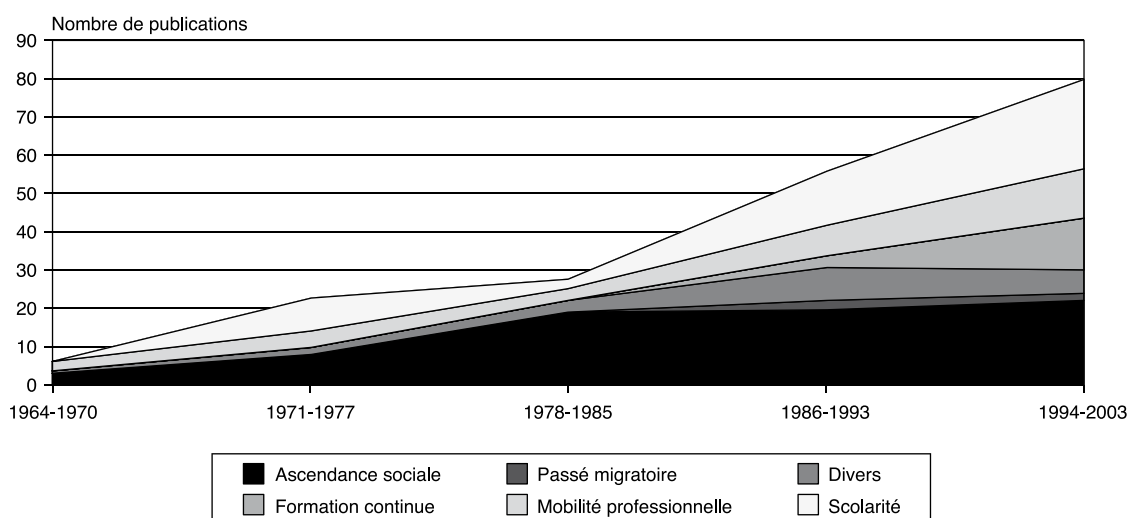
Un recensement des publications réalisées à partir des enquêtes FQP a été tenu à jour par plusieurs chargés d'études successifs de la division Emploi de l'Insee. Il a été publié dans le premier volume des *Insee Résultats* sorti sur l'enquête FQP 2003 (De Palmas *et al.*, 2005), puis, actualisé par Monso et Thévenot (2008). Pour la présente étude, cette bibliographie a été enrichie des nouveaux articles parus entre temps à partir de l'enquête FQP 2003 et d'articles plus anciens qui avaient été omis. Cependant, elle ne peut prétendre à l'exhaustivité, tout particulièrement pour les enquêtes les plus anciennes. Elle a été légèrement réorganisée en fonction des domaines thématiques considérés. Dans le graphique ci-dessous, on propose une répartition par thème d'études et par période, en distinguant les publications selon leur date de parution et non selon l'enquête qui a été utilisée. On s'est arrêté en 2003 compte tenu du fait qu'on ne disposait pas pour la suite d'une période de longueur comparable aux autres. C'est ce qui explique la faible représentation du domaine que nous avons nommé « Passé migratoire », qui a surtout été traité à partir de FQP 2003.

Le relatif faible nombre de publications sur les premières enquêtes FQP doit être considéré avec précaution, à cause d'omissions possibles. Cependant, la forte hausse du nombre de publications au cours du temps semble peu contestable, et peut en partie traduire une connaissance et un intérêt croissants de FQP auprès des chercheurs (ne serait-ce que par la possibilité de

faire des séries longues), l'évolution de la politique de diffusion (formalisation et élargissement de l'accès aux chercheurs dans les années 1990 par l'intermédiaire du Laboratoire d'Analyse Secondaire et de Méthodes Appliquées à la Sociologie - Lasmas, devenu Centre Maurice Halbwachs en 2004), ou encore la banalisation du traitement des données sur micro-ordinateur dans les années 1990. L'enquête de 2003 a introduit une innovation majeure par la mise en ligne d'un « fichier public » sur Internet, dont les effets sur l'usage de FQP sont difficiles à anticiper (cette mise sur Internet n'étant intervenue qu'en 2007).

Néanmoins, cette progression ne se fait pas de manière équilibrée pour tous les domaines. Dans les années 1970, elle est essentiellement le fait des chercheurs dans les domaines de l'ascendance sociale et de la scolarité. Ce dernier thème est porté à la fois par les travaux associés aux prévisions des besoins en qualifications et par ceux, émergents, sur le capital humain. Les premiers disparaissent par la suite, contribuant à la baisse momentanée du nombre de publications recensées dans ce domaine de la scolarité. Les travaux associés à la problématique du capital humain et aux inégalités face au système scolaire contribuent à accroître son importance au cours des années 1990. Au cours de cette décennie, où l'enquête FQP 1993 est largement exploitée, les travaux sur la mobilité professionnelle et la formation continue se développent également.

Graphique
Répartition des publications à partir des enquêtes FQP selon la période et le domaine d'études (1964-2003)



Lecture : six publications ont été recensées dont la date de parution se situait entre 1964 et 1970. Parmi elles, trois relevaient du thème « Ascendance sociale », deux du thème « Mobilité professionnelle et marché du travail », la dernière ne rentrant pas dans les principaux domaines thématiques de l'enquête (« Divers »).

Champ : publications à partir des enquêtes FQP de 1964 à 2003.

Source : Monso et Thévenot (2008), recherches des auteurs.